



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

2023

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2023 
RAPPORT
D'ACTIVITÉ

© Joachim Bertrand, ministère de la Justice



L'APIJ EST SOUS TUTELLE DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, ÉRIC DUPOND-MORETTI.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique est associé à cette tutelle.

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice.

Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics. Elle exerce en outre un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sous sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur toutes problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation maintenance.

L'Agence a également compétence pour conduire toutes les procédures d'acquisition foncière et toutes celles qui sont en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme sur les projets confiés (déclarations d'utilité publique, mesures de compensation, concertations publiques).

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ afin d'étendre les modalités d'intervention de l'APIJ en lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets conjoints avec d'autres entités de l'État (sous réserve qu'une partie du projet réponde à un besoin de la Justice) d'une part, et d'autre part de modifier et de simplifier le fonctionnement des conseils d'administration en évoquant le cas de la vacance, absence ou empêchement du président du conseil d'administration et en modifiant le point de départ des délais d'approbation des délibérations.

SOMMAIRE —

14

LES ACTIONS MENÉES

- 14 • Le programme 15 000 : 2023, année de la concrétisation
- 18 • Focus / Cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni : un projet d'envergure
- 20 • Le volet judiciaire
- 22 • Focus / Palais de justice de l'Île de la Cité : une réhabilitation globale pour un site historique
- 24 • Actions de progrès

06

- 06 • Édito du Directeur général de l'APIJ et du Président du conseil d'administration
- 08 • Les faits marquants 2023
- 10 • Les chiffres clés 2023

32

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 34 • Les opérations judiciaires en travaux
- 38 • Les opérations judiciaires en études

50

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 52 • Les opérations pénitentiaires livrées
- 62 • Les opérations pénitentiaires en travaux
- 71 • Les opérations pénitentiaires en études

86

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 86 • Missions et statut
- 88 • Le conseil d'administration
- 90 • Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 94 • L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

114

LA GESTION 2023

118

LE COMPTE FINANCIER : ANALYSE

96

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 96 • La direction générale
- 99 • L'organigramme
- 100 • Les directions de programme et des services experts
- 104 • Le secrétariat général



© Nicolas Fussler

M. DAVID BARJON
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'APIJ



© DR

M. FRÉDÉRIC CHASTENET DE GÉRY
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

L'année 2023 a été marquée par les nombreux chantiers et livraisons de bâtiments pénitentiaires qui concrétisent l'avancement du plan de construction de 15 000 nouvelles places de prison.

Huit nouveaux établissements dont cinq structures d'accompagnement vers la sortie ont été livrés correspondant à 2123 places supplémentaires. Outre ces livraisons, les opérations du plan 15 000 se poursuivent : six projets sont au stade des appels d'offres tandis que deux ont été notifiés sans oublier les concertations préalables pour d'autres opérations.

Des opérations judiciaires d'envergure sont en chantier, parmi lesquelles le palais de Justice de l'Île de la Cité, le palais de justice de Lille, d'autres ont fait l'objet de concours de maîtrise d'œuvre et permis la sélection puis la notification des marchés de maîtrise d'œuvre pour cinq d'entre elles en 2023, engageant ainsi les phases d'études.

Dans les Outre-mer, l'Agence conduit plusieurs opérations relatives à l'immobilier judiciaire (palais de justice de Basse Terre, cité administrative et judiciaire de Saint Martin, cité judiciaire de Cayenne, cité judiciaire de Mayotte...), l'immobilier pénitentiaire (Maison d'arrêt de Basse Terre, SAS de Ducos...) et les deux réunis avec la création d'une cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni qui regroupera un centre pénitentiaire et un tribunal judiciaire.

L'Agence s'engage dans une démarche ambitieuse de décarbonation du parc immobilier. Un séminaire s'est tenu avec le ministère qui a permis de susciter une réflexion collective et un partage d'expériences entre les participants sur les enjeux liés à la décarbonation, afin de concrétiser les ambitions gouvernementales en matière de transition écologique.

Pour faire face à un plan de charge en augmentation, l'Agence a souhaité se doter d'une démarche de structuration et de pilotage d'actions de progrès qui vont concerner l'organisation des moyens et l'attractivité de l'établissement, la maîtrise des risques liés à son activité, la performance de ses ouvrages au bénéfice des utilisateurs et des tutelles, ou encore sa responsabilité sociale et environnementale.

L'activité croissante de l'Agence, faisant suite à l'augmentation sans précédent des crédits au profit de l'immobilier de la Justice, a justifié une augmentation de son plafond d'emplois. Dans un contexte très concurrentiel du marché du travail sur certains emplois qualifiés recherchés par l'Agence, un important travail sur le recrutement a été mené et se poursuivra tout au long de 2024 tout en renforçant les facteurs d'attractivité de l'Agence.

L'Agence poursuit sa stratégie de modernisation et de transformation. Ainsi, il a été décidé de renforcer la structuration des processus de travail internes en créant notamment une direction « méthodes et process » qui vise à renforcer la maîtrise des risques, gagner en robustesse et en efficacité tout en accompagnant les dynamiques de changement. À cela s'ajoute un objectif d'amélioration continue de la connaissance technique et de la qualité d'usages des ouvrages livrés spécifiques à l'Agence, en lien avec l'objectif de maîtrise des risques.

C'est donc dans une double démarche que l'Agence est engagée, retracée dans ce rapport d'activité. La recherche d'une performance opérationnelle des équipes qui s'emploient, pour chaque projet, à satisfaire les attentes de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des magistrats, des fonctionnaires et du public. C'est également une performance interne qui est régulièrement réévaluée pour assurer un fonctionnement cohérent, dynamique et bénéfique en termes d'environnement de travail pour tous les agents, qui sont ici remerciés pour leur engagement au quotidien et leur implication professionnelle au service de l'Agence et du service public de la Justice.

Les faits marquants 2023

JANVIER 2023

- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire de Seine-et-Marne (Crisenoy)
- » Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre
- » Conseil d'administration de l'APIJ

FÉVRIER 2023

- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire d'Angers-Les-Landes
- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Nancy

Lancement des travaux du centre pénitentiaire de Baie-Mahault

MARS 2023

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Cusset
- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour le palais de justice de Toulon
- » Démarrage des travaux principaux d'un des bâtiments dit B2P1 dans le cadre du projet de réhabilitation du palais de l'île de la Cité.
- » Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la future cité judiciaire de Papeete



© Guillaume Africique

AVRIL 2023

- » Conseil d'administration de l'APIJ.
- » Inauguration par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la structure d'accompagnement vers la sortie du Mans-Les Croisettes

MAI 2023

- » Lancement officiel des travaux par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la structure d'accompagnement vers la sortie de Ducos
- » Lancement officiel des travaux par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de l'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault.

JUIN 2023

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Colloque et exposition « Ministère de la Justice Bâtitteur », à la cité de l'Architecture et du patrimoine



© DR

Inauguration de la SAS d'Avignon

JUILLET-AOÛT 2023

- » Inauguration par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence
- » Inauguration par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Avignon
- » Livraison de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Meaux
- » Livraison de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Osny
- » Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Inauguration du centre de détention de Fleury-Mérogis

SEPTEMBRE 2023

- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du tribunal judiciaire de Bobigny
- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire du Var (Le Muy)
- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire de Nîmes Sud
- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Visite par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, du centre francilien de sécurité à Fleury-Mérogis à l'occasion du vingtième anniversaire des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS)



© DR

OCTOBRE 2023

- » Inauguration par le premier ministre et le garde des Sceaux, ministre de la Justice, du centre pénitentiaire de Caen-Iffs
- » Inauguration par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, du centre pénitentiaire de Troyes-Lavau
- » Inauguration par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, du centre de détention de Fleury-Mérogis
- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour le centre pénitentiaire du Val-de-Marne (Noiseau)

NOVEMBRE 2023

- » Inauguration par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, du palais de justice d'Aix-en-Provence
- » Notification du marché global de performance pour la future cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni

DÉCEMBRE 2023

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Lancement de la consultation en conception-réalisation du centre pénitentiaire de Bernes-sur-Oise

88



DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

par le Conseil
d'administration

10



**CHANTIERS
PÉNITENTIAIRES**

09

**OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES LIVRÉES**

14



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
en phase opérationnelle

29

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
en phase opérationnelle

03



APPELS D'OFFRES
judiciaires lancés

05

MARCHÉS JUDICIAIRES
notifiés

LES ACTIONS MENÉES

- 14 • Le programme 15 000 : 2023, année de la concrétisation
- 18 • Focus / Cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni : un projet d'envergure
- 20 • Le volet judiciaire
- 22 • Focus / Palais de justice de l'île de la Cité : une réhabilitation globale pour un site historique
- 24 • Actions de progrès

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 34 • Les opérations judiciaires en travaux
- 38 • Les opérations judiciaires en études

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 52 • Les opérations pénitentiaires livrées
- 62 • Les opérations pénitentiaires en travaux
- 71 • Les opérations pénitentiaires en études

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE EN 2023

Les actions menées

Le programme 15 000 : 2023, année de la concrétisation

Point d'avancement

L'année 2023 a vu l'accomplissement d'un nombre significatif de projets du programme 15 000. Durant cette année, ce sont 8 nouveaux établissements qui ont été livrés à l'administration pénitentiaire : 5 SAS et 3 grands établissements. Ces projets livrés représentent 2 123 places brutes et 1 660 places nettes nouvelles de détention.

2123 NOUVELLES PLACES CRÉÉES

L'arrivée des personnes détenues intervient de 2 à 4 mois après la livraison du projet à l'administration pénitentiaire, afin de permettre en amont l'appropriation des bâtiments par les personnels et la réalisation des exercices préparatoires à la mise en service du bâtiment (« marche à blanc » de l'établissement). Le début de cette période entre la livraison et la mise en service de l'établissement est mis à profit pour effectuer la levée des réserves relevées au moment de la réception.



Centre pénitentiaire de Caen-Ifs

© Nicolas Rottiers

PHASES ACTUELLES DES PROJETS

- ✔ Livrés
- En travaux
- En conception
- En appel d'offres
- En études préalables

Guadeloupe

- DAC BAIE-MAHAULT
- MA BASSE-TERRE

Martinique

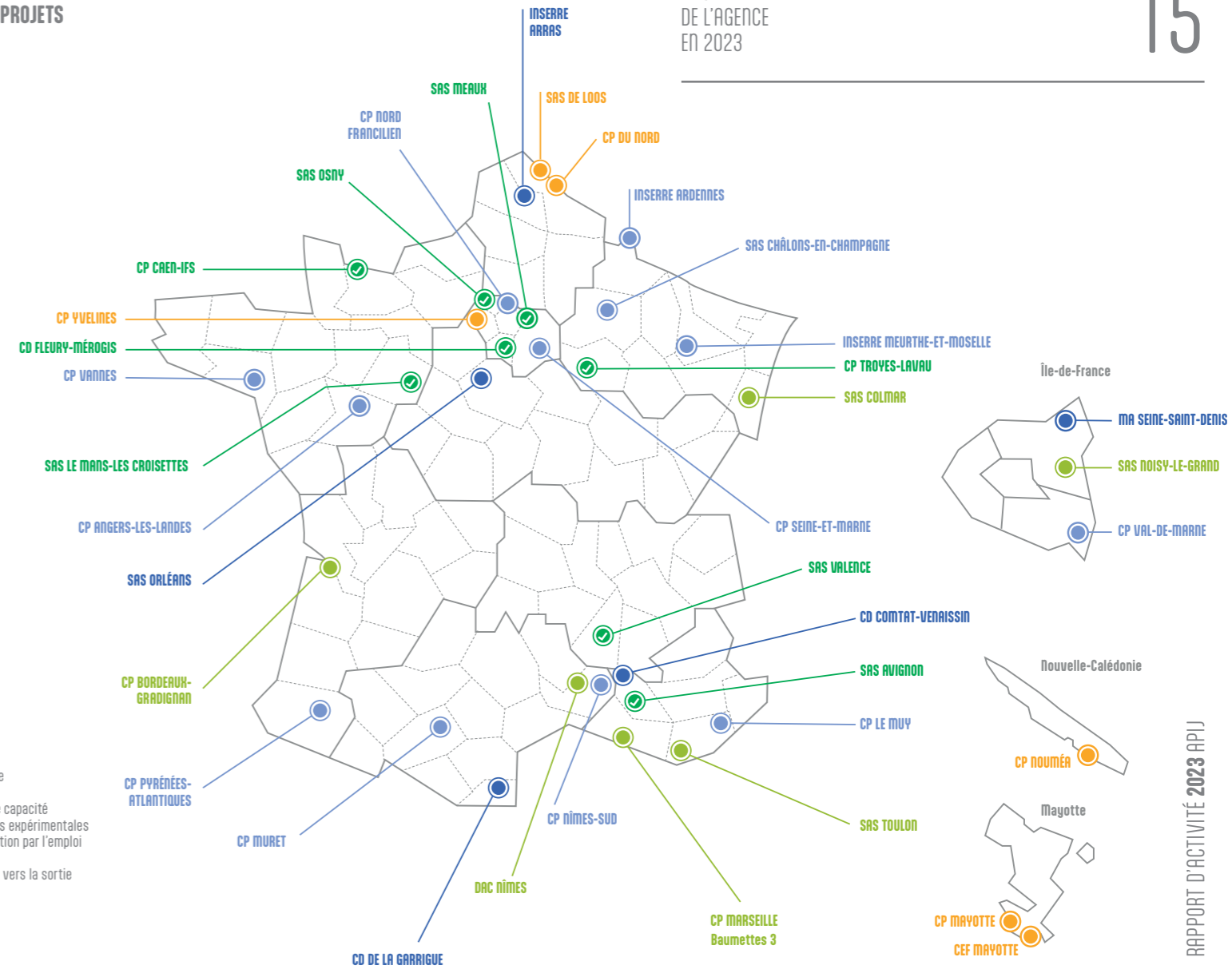
- SAS DUCOS

Guyane

- CMJ SAINT-LAURENT DU MARONI

- CD : Centre de détention
- CMJ : Cité du ministère de la Justice
- CP : Centre pénitentiaire
- DAC : Dispositif d'accroissement de capacité
- INSERRE : Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi
- MA : Maison d'arrêt
- SAS : Structure d'accompagnement vers la sortie

[au 31/12/2023]



Cette phase de levée des réserves reste fortement mobilisatrice pour l'APIJ et les entreprises de travaux. Par ailleurs, durant les 16 mois suivant la réception, cours la période de garantie de parfait achèvement à laquelle il est fait appel en cas d'apparition de désordres non liés à l'usage. Au-delà de l'objectif de traiter ces désordres dans les meilleurs délais, l'APIJ effectue un retour d'expérience des désordres les plus récurrents ou les plus impactants afin de faire évoluer les programmes des futures opérations.

LEVÉE DES RÉSERVES ET RETOUR D'EXPÉRIENCE
Outre des opérations livrées, l'année 2023 a également été marquée par l'avancement significatif des dernières opérations du plan 15 000. Une concertation réglementaire a ainsi été mise en œuvre pour deux grands établissements en Île-de-France : le centre pénitentiaire de Bernes-sur-Oise et celui de Noisieu.

Par ailleurs, au cours de la même année, un avis d'appel public à concurrence pour le marché de conception-réalisation a été publié pour six projets, témoignant que ces dernières opérations sont résolument engagées. Enfin, en 2023, deux projets ont vu désigner le groupement lauréat en charge de leur mise en œuvre : le centre de détention des Pyrénées-Orientales et la cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni.

Centre pénitentiaire
de Troyes-Lavau



© Annie Gozard



SAS de Noisy

© Annie Gozard

LES SAS : UN DISPOSITIF NOVATEUR QUI MONTE EN PUISSANCE

Inscrit dans le programme de 15 000 places, lancé en 2018 par le ministère de la Justice, le concept de SAS – structure d'accompagnement vers la sortie – est aujourd'hui pleinement décliné dans la réalité :

- » 5 SAS ont été livrées à l'administration pénitentiaire et ont accueilli leurs premières personnes détenues en 2023, portant à 7 le nombre de SAS inscrites au programme 15 000 et désormais en service.
- » 3 autres SAS seront livrées en 2024.

Le concept de SAS se distingue par des caractéristiques architecturales et fonctionnelles affirmant l'image **d'une structure de transition entre la vie carcérale et la vie civile.**

Ainsi, le cahier des charges a fixé des principes communs aux quatorze nouvelles SAS du territoire tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention qui se traduit, notamment, par la suppression des concertinas.

Dans les hébergements en général et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active.

FOCUS



Cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni : focus sur un projet d'envergure

L'APIJ mène pour le compte du ministère de la Justice un projet de cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni dans l'ouest guyanais, une opération unique en son genre.

En effet, à son ouverture, cette cité sera le premier site sur le territoire français à regrouper un centre pénitentiaire, un tribunal judiciaire, une antenne du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), une antenne de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des locaux communs. Un ensemble immobilier au fonctionnement complexe, réunissant des bâtiments aux fonctions et usages divers, nécessitant un travail approfondi sur les aspects de sécurité et de gestion et optimisation des flux.

© Architecture Studio



Par ailleurs, la création de la future cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni s'inscrit à la fois dans le cadre des accords de Guyane signés le 21 avril 2017, et dans celui du programme immobilier pénitentiaire dit « 15 000 places », visant la création de 15 000 places de prisons à l'horizon 2027 sur l'ensemble du territoire national.

Dans un contexte où l'ouest guyanais ne bénéficie aujourd'hui que d'un tribunal de proximité modeste et où l'unique établissement pénitentiaire de Guyane est situé dans l'agglomération urbaine de Cayenne, à 4 heures de route de Saint-Laurent du Maroni, et fait face à une surpopulation carcérale importante, cette opération vise dès lors à apporter une réponse efficiente :

- » Aux besoins de rapprochement des services publics de la Justice des citoyens ouest-guyanais, par la création d'un tribunal judiciaire de plein exercice ;
- » À la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly par la création de nouvelles places de détention.

Ce projet se veut également emblématique pour l'aménagement et le développement de l'ouest guyanais en étant la locomotive du projet d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National Margot. Il est à ce titre mené en coordination étroite avec les services de la ville, de la préfecture et de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Guyane (EPFAG) et s'insère dans le développement de l'entrée de la ville de Saint-Laurent du Maroni.

Enfin, par son ampleur, l'aménagement de la cité du ministère de la Justice fait figure de levier de développement économique sur ce territoire avec des retombées économiques significatives.

© Architecture Studio



En phase de construction, jusqu'à 300 personnes travailleront simultanément sur le chantier qui fera appel autant que possible à des entreprises locales. De plus, 150 000 heures seront dévolues à l'insertion professionnelle afin que de nombreux individus puissent bénéficier d'un emploi pendant la durée des travaux et si nécessaire d'une formation dans les métiers du bâtiment.

À terme, la cité emploiera près de 600 personnes :

emplois directs du ministère de la Justice, emplois indirects (achats alimentaires, matériels, commandes publiques) et emplois induits (écoles, services, commerces).

Pour maximiser les bénéfices apportés par le projet, une cellule socio-économique est pilotée par la Préfecture, en lien étroit avec le ministère de la Justice et l'APIJ, en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire. Ce dispositif partenarial permet :

- » d'anticiper les besoins du projet (filières d'approvisionnement, emplois, logements, restauration et divers services à la personne...) pour préparer les acteurs du territoire à y répondre ;
- » de coordonner les actions du groupement de conception-réalisation, des acteurs institutionnels et des opérateurs socio-économiques pendant toute la durée du projet ;
- » de suivre en toute transparence l'effectivité des retombées socio-économiques.

Entrée d'une unité d'hébergement des personnes détenues

Le volet judiciaire

Les États généraux de la Justice : des évolutions importantes pour les référentiels et les projets en cours

Les États généraux de la Justice, lancés en octobre 2021, ont abouti à la publication d'un rapport intitulé « **Rendre justice aux citoyens** » remis au président de la République par Jean-Marc Sauvé en 2022.

Le 5 janvier 2023, dans la continuité des États généraux de la Justice et du rapport remis au président de la République, le garde des Sceaux a présenté son plan d'action pour une Justice plus rapide et plus efficace. Ce plan prévoit notamment une augmentation historique des moyens humains dans les juridictions. Ces modifications substantielles ont nécessité l'actualisation du guide de programmation judiciaire et l'adaptation des projets en cours afin qu'ils reflètent concrètement ces dernières évolutions et notamment les projections des effectifs revues à la hausse et des besoins de surfaces complémentaires.

PLUS D'ESPACES POUR PLUS D'EFFECTIFS

À ce titre, dans le programme générique, une nouvelle catégorie de postes de travail a, par exemple, été créée et mise en place : cette typologie dédiée aux équipes autour du magistrat (juristes assistants, assistants spécialisés et chargés de missions) vise à mieux prendre en compte leur présence, leurs tâches quotidiennes au sein de la juridiction et leurs services de rattachement. Sa création a induit des actualisations du tableau de surfaces générique (production d'archives, hausse de la surface des salles de réunion, etc.).

Par ailleurs, la Direction des services judiciaires (DSJ) a également été à l'initiative de la mise en place d'un groupe de travail intitulé « Guide de programmation judiciaire & nouveaux espaces de travail » à partir du printemps 2023. L'objectif de ce groupe de travail immobilier, auquel a très largement contribué l'APIJ via sa direction de la programmation et de la prospective, était d'entreprendre une dernière relecture du guide de programmation à l'aune des évolutions d'effectifs historiques et d'engager le processus de validation.

Palais de justice de Toulon



© Moreau Husumoki Architectes

Ce groupe de travail était composé d'un panel d'utilisateurs judiciaires (magistrats et fonctionnaires issus de diverses juridictions), de membres de la DSJ, du Secrétariat général (SG) et de l'APIJ. Plusieurs sessions ont eu lieu permettant d'aborder des thématiques actuelles telles que le déploiement de la procédure pénale numérique. Le guide de programmation a été transmis aux différents membres du groupe de travail, ce qui a permis de l'aborder de façon détaillée, en s'arrêtant sur l'organisation des services et les évolutions à prendre en compte. La session conclusive de ce groupe de travail s'est tenue fin septembre 2023. Depuis, les échanges se poursuivent entre le ministère et l'APIJ afin de stabiliser le guide de programmation et d'aboutir à une signature courant 2024.

DES PROJETS REPENSÉS

Quant aux projets en cours, qu'ils soient en phase concours, études ou travaux, une analyse au cas par cas a été menée pour intégrer ces effectifs et surfaces complémentaires selon leur typologie. Cela s'est traduit principalement par l'ajout de nouvelles surfaces d'espaces tertiaires, mais également pour certaines opérations, de salles d'audience de cabinet et/ou de salles d'audience publiques.

Tribunal judiciaire
de Bobigny



© PCA-STREAM

Plusieurs pistes de solutions ont été étudiées pour créer ces surfaces : rehausse du bâtiment, aménagement anticipé de la réserve immobilière lorsque le projet en prévoyait une, construction de la réserve foncière prévue de manière générique dans les opérations, ou encore recherches immobilières de bâtiments à proximité pouvant accueillir des services judiciaires.

FOCUS



Palais de justice de l'Île de la Cité : une réhabilitation globale pour un site historique

Ensemble immobilier d'exception de plus de 100 000 m² classé au domaine national et partagé entre les ministères de la Justice, de la Culture et de l'Intérieur, le palais de l'île de la Cité fait l'objet pour la première fois de son histoire d'une rénovation globale concertée entre les trois institutions qui l'occupent. Une première décennie de travaux est en œuvre depuis 2021.

La programmation des travaux de réhabilitation du palais de justice historique de Paris est encadrée par un schéma directeur d'amélioration de la sécurité incendie, concerté depuis 2018 avec la préfecture de Police de Paris, et validé en novembre 2021.



© Nicolas Borel

Après des travaux de réhabilitation menés entre février 2021 et mars 2022, les anciens laboratoires de la police scientifique ont été réaménagés et modernisés. L'espace de 1800 m² répartis sur deux niveaux, offre désormais 83 postes de travail, en plateau ouvert ou bureaux, une salle de réunion-formation et des espaces communs, avec un aménagement de la cour des Hommes.

Parallèlement à ces travaux, la réhabilitation de la première partie du bâtiment B2 dite « B2p1 », au 36 quai des Orfèvres, a été engagée. Après une séquence de 13 zones de relogements, soit la réorganisation de 450 postes de travail, la future zone de chantier a été libérée en septembre 2022. Alors que les travaux de sécurisation, de curage des espaces intérieurs et de montage des échafaudages étaient menés, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) achevait la dernière phase d'études en collaboration avec les entreprises de travaux (PRO collaboratif).

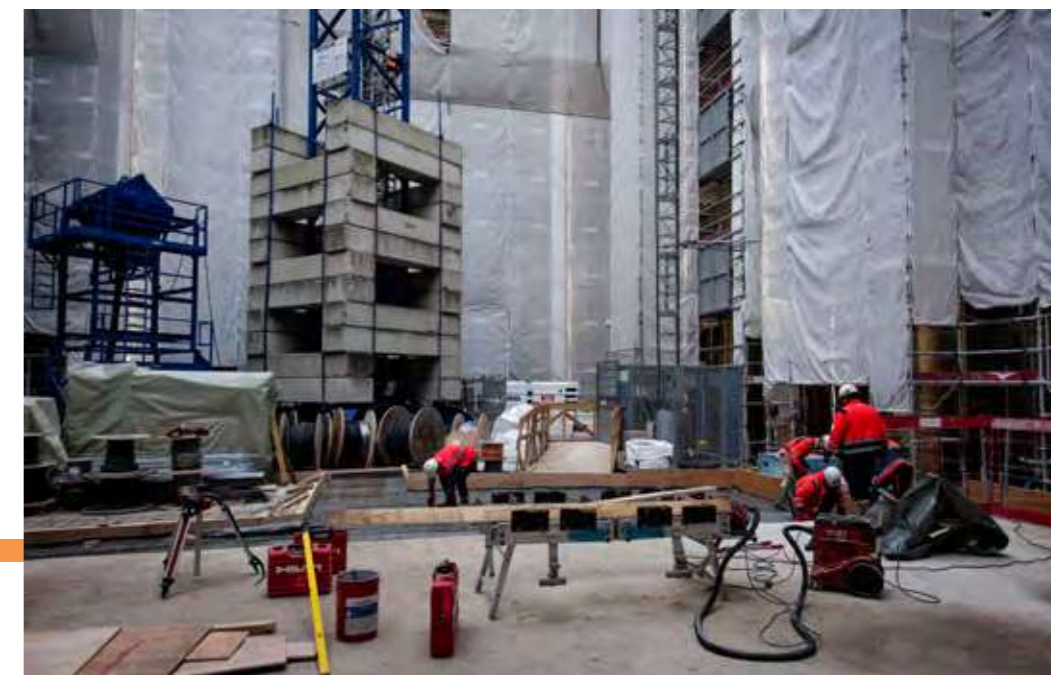
PLACE AU GROS-ŒUVRE

En mars 2023, a ainsi pu débuter le chantier principal, avec la réalisation du gros œuvre, des démolitions des trémies d'escaliers, de la découverte de la toiture et de la restauration des façades. La nouvelle phase de réhabilitation du palais de justice de l'île de la Cité correspond au bâtiment B5, siège de la Conciergerie et de la tour de l'Horloge au 2/4 boulevard du palais.

Après l'obtention de l'autorisation de travaux au titre des monuments historiques délivrée en octobre 2023 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), une collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux est engagée pour coordonner les interfaces avec la Conciergerie.



© Pascal Alimar



© Pascal Alimar

Actions de progrès

Les énergies renouvelables se déploient

Depuis 2019, le programme générique pénitentiaire impose la mise en œuvre d'énergies renouvelables (EnR) sur les opérations pénitentiaires permettant de couvrir à minima 10 % de la consommation énergétique de l'établissement liée aux usages chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage et ventilation.

Pour la construction d'un établissement pénitentiaire de 500 places, cela revient à une part EnR dans la consommation de l'établissement équivalente à la production d'énergie assurée par plus de 2000 m² de panneaux photovoltaïques.

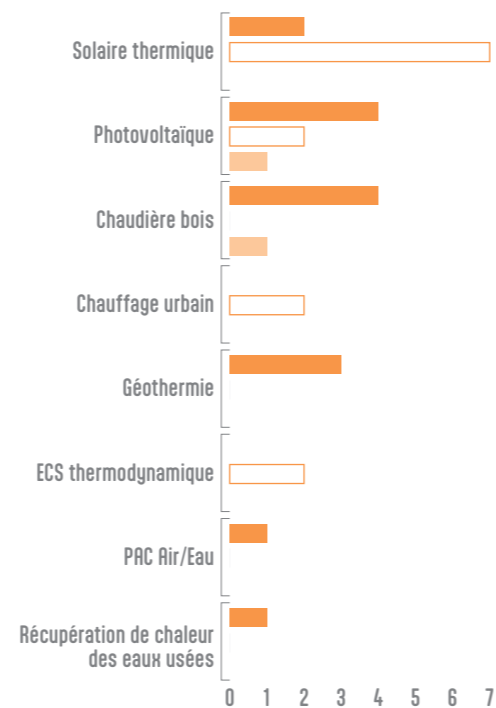
DES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES

Les exigences de sûreté pénitentiaire des grands établissements pénitentiaires induisent cependant certaines contraintes dans la mise en œuvre de panneaux solaires, que ce soient les panneaux photovoltaïques (pour la production d'électricité), ou les panneaux solaires thermiques (énergie solaire servant à chauffer directement l'eau chaude sanitaire).

L'exigence programmatique de mise en place d'EnR pour couvrir à minima 10 % de la consommation d'énergie est de fait atteinte via le recours à diverses sources d'EnR selon les projets du plan 15 000.

PLACE AU SOLAIRE

La mise en œuvre de panneaux solaires (photovoltaïques ou solaires thermiques) constitue la solution la plus fréquemment retenue par les groupements de conception-réalisation. En effet, sur les 32 opérations du programme 15 000 dont la conception est aujourd'hui initiée, 16 prévoient la mise en place de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, soit 50 % des opérations.



Nombre d'opérations pénitentiaires portées par l'APIJ (programme 15 000 + opérations ENAP 1 et ENAP 2) faisant intervenir les différents types d'énergies renouvelables

■ grands établissements □ SAS ■ INSERRE



© Hamal Hhaffi

Sur les 17 opérations du programme 15 000 livrées, 7 disposent de panneaux solaires thermiques permettant de produire de l'eau chaude sanitaire, dont 1 grand établissement (Aix 2), 1 QSL (Nanterre), et 5 SAS (Montpellier, Caen, Le Mans-Coulaines, Avignon, et Valence).

De plus, les bâtiments d'hébergement de l'ENAP (opération ENAP phase 2), livrés en janvier 2022, disposent quant à eux de panneaux photovoltaïques en toiture, tout comme la SAS de Noisy livrée début 2024.

Centre de détention
de Fleury-Mérogis

Sur les 8 opérations du programme 15 000 actuellement en phase chantier, 3 prévoient des panneaux solaires thermiques (Baumettes 3, la SAS de Toulon et la SAS de Ducos), et 3 prévoient des panneaux photovoltaïques (MA de Basse-Terre, DAC de Baie-Mahaut, SAS de Ducos).

Sur les 6 opérations du programme 15 000 actuellement en phase conception, une prévoit des panneaux solaires thermiques (CD de Rivesaltes), et 3 prévoient des panneaux photovoltaïques (InSERRE Arras, MA St Laurent du Maroni, et CD de Rivesaltes) tout comme l'opération de l'ENAP phase 3 (bâtiments d'enseignement).

DES DISPOSITIFS DIVERSIFIÉS

Les autres principales sources d'énergie renouvelables retenues par les concepteurs sont le recours à une chaudière bois, présente dans 5 opérations (établissements de Lutterbach, Troyes-Lavau, Gradignan, du Comtat Venaissin et d'InSERRE Arras) ainsi que le raccordement à un réseau de chaleur urbain (SAS de Colmar, rénovation de l'ancien centre de jeunes détenus en centre de détention à Fleury-Mérogis, et maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis).

SAS Toulon-La Farliède



© Nicolas Fussler

Centre pénitentiaire
de Caen-lfs

Séminaire Immobilier 2023 : engager le ministère de la Justice dans la décarbonation de son patrimoine

Face aux défis climatiques et environnementaux actuels, le président de la République a fixé à chaque ministre un objectif de contribution à l'accélération du plan de transformation écologique de l'État, en fixant une feuille de route applicable à leurs services. Le plan de transformation écologique de l'État identifie comme prioritaire une action sur les secteurs stratégiques principaux pollueurs : transports (30 %), industrie (20 %), agriculture (20 %), logement (20 %), énergie et biomasse (10 %).

Dans le sillage de ces initiatives gouvernementales, le ministère de la Justice s'est lancé dans une démarche ambitieuse de définition de sa stratégie climat et biodiversité. Au cœur de cette stratégie, l'APIJ a pris l'initiative de consacrer son séminaire immobilier annuel 2024 à la décarbonation du parc immobilier de la Justice.

L'expertise de Carbone 4, cabinet de conseil de référence sur les enjeux énergie et climat, a été mise à contribution pour orchestrer cette journée réunissant plus de 120 agents, acteurs immobiliers issus de divers services, de l'administration centrale aux directions décentralisées ou encore de l'APIJ.

L'objectif principal de ce séminaire a été de susciter une réflexion collective et un partage d'expériences entre les participants sur les enjeux liés à la décarbonation du parc immobilier du ministère de la Justice. Les temps participatifs, en particulier en sous-groupes, ont occupé une place centrale au cours de cette journée.

IDENTIFIER LES LEVIERS D'ACTION

Après une ouverture de la journée par Carine Chevrier, secrétaire générale du ministère, ayant permis un rappel des enjeux de politique publique et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à atteindre par le ministre, Carbone 4 a procédé à un rappel des causes et conséquences du réchauffement, ainsi que des leviers d'action entre les mains des acteurs immobiliers pour les atténuer ou les réduire.

Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau

Ce séminaire a constitué un premier jalon dans la mise en œuvre d'une action résolue de l'ensemble des acteurs du ministère de la Justice sur ces thématiques. L'engagement, la collaboration et l'expertise réunis lors de cette journée ont sans nul doute contribué à catalyser les actions futures vers une décarbonation significative du parc immobilier, concrétisant ainsi les ambitions gouvernementales en matière de transition écologique.



Accompagner les dynamiques de changement : la nouvelle direction "méthodes et process"

Dans un contexte de turn over structurel doublé d'un fort accroissement de l'activité et des effectifs de l'établissement qui nécessite de consolider les méthodes et processus de travail, opérationnels comme transverses, l'APIJ a décidé de créer en 2023 une direction opérationnelle « méthodes et process » afin d'accompagner la réponse à un triple objectif : maîtrise des risques, gain en robustesse et en efficacité, et accompagnement des dynamiques de changement. À ceux-ci, s'ajoute un objectif d'amélioration de la connaissance technique et de la qualité d'usages des ouvrages livrés spécifiques à l'Agence, en lien avec l'objectif de maîtrise des risques (notamment sur les aspects calendaire et financier).



© Annie Gozard

Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau

Cette nouvelle direction opérationnelle a notamment pour mission d'animer les démarches transverses sur ce volet :

- » Développement et pilotage de la qualité (au sens ISO-9001, sans que la certification ne soit recherchée),
- » Organisation de la capitalisation, de la diffusion et de l'amélioration continue des connaissances et des doctrines,

- » Développement des process et de leur digitalisation,
- » Identification et suivi de pistes de progression thématiques du métier de maître d'ouvrage (schémas contrôle qualité, suivi des GPA, gestion du BIM, etc.).

Centre pénitentiaire
de Caen-Iffs

© Nicolas Rottiers

Elle tient compte des principes et objectifs fixés par les documents cadres de fonctionnement et de performance de l'Agence, notamment le contrat d'objectifs et de performance 2024-2027, et s'appuie par ailleurs sur les retours d'expérience et pistes d'améliorations identifiés lors des audits internes comme externes réalisés ces dernières années sur ce volet.

La feuille de route « méthodes & process » se structure ainsi autour de 4 axes de développement principaux, validés en 2023 par le comité de direction :

- » Axe 1 – Développement d'un outil de suivi opérationnel et d'aide à la décision unique, en lien avec une base de données commune et transverse
- » Axe 2 – Agrégation des bases de données
- » Axe 3 – Formalisation des process de productions, circuits de validation et visas internes
- » Axe 4 – Constitution d'une boîte à outils méthodologiques et documents cadres type

Elle s'articule nécessairement avec les démarches d'évolutions des usages internes en cours de déploiement, notamment celle des « chantiers de progrès » lancée en début d'année 2024.

Des chantiers de progrès pour conduire le changement

Face aux tensions et aux enjeux que génère la forte croissance de son plan de charge et de ses effectifs, l'Agence a souhaité se doter d'une démarche de structuration et de pilotage des actions de progrès qu'elle a pu identifier au cours des multiples démarches d'audit, internes comme externes, auxquelles elle a pris part ces dernières années.

Cette démarche, dénommée « chantiers de progrès », a ainsi été construite par le comité de direction pendant l'année 2023 en associant le collectif d'encadrement, puis l'ensemble de l'Agence. Le démarrage effectif des chantiers a eu lieu lors d'un séminaire organisé dans les tout premiers jours de l'année 2024.

**CHANTIERS
DE PROGRÈS**

35 CHANTIERS, 10 AXES STRATÉGIQUES

Ce ne sont pas moins de 35 chantiers qui ont ainsi été identifiés et répartis au sein de l'Agence, pour faire progresser l'APIJ autour de 10 axes stratégiques concernant tant l'organisation des moyens et l'attractivité de l'établissement, que la maîtrise des risques liés à son activité, la performance de ses ouvrages au bénéfice des utilisateurs et des tutelles, ou encore la responsabilité sociale et environnementale de l'Agence.

L'identification précise des actions et des échéances associées, l'affectation de pilotes internes et l'organisation de « revues de progrès » périodiques doit permettre de sanctuariser l'effort collectivement consacré à la performance de l'établissement. Une attention particulière sera par ailleurs portée à la valorisation des livrables obtenus, en lien notamment avec la mise en place d'un nouveau système intranet au cours de l'année 2024.

MODERNISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES : L'INTRANET AU CŒUR DES CHANTIERS DE PROGRÈS

Depuis plusieurs années, l'APIJ s'est engagée dans une dynamique d'amélioration continue de ses outils et de ses méthodes de travail. Dans un contexte où le travail à distance est de plus en plus prégnant, la modernisation de l'intranet s'est imposée comme un chantier de progrès prioritaire.

En 2020, un groupe de travail a été créé et mobilisé, avec pour principal objectif de faire évoluer l'intranet existant, ne répondant plus suffisamment aux besoins de l'APIJ. Dans le cadre de ce projet d'envergure, un audit externe a été commandé afin de formaliser une expression de besoins exhaustive et proposer des solutions adaptées.

Les résultats de cet audit ont permis d'identifier les axes d'amélioration essentiels, notamment en termes de fluidité de l'information, de communication interne multimédia et de gestion de projet dématérialisée.

Piloté conjointement par le cabinet et la DIGET, le chantier intranet a impliqué un recrutement dédié et l'engagement continu du groupe de travail réunissant les différents métiers et représentant les divers usages de la plateforme.

Le nouvel outil, dont les travaux de paramétrage se sont déployés sur toute l'année 2023 en vue d'une mise à disposition des agents courant 2024, se structure autour de plusieurs objectifs prioritaires :

- » Disposer d'un outil requalifié de communication interne, permettant la transversalité de l'information
- » Offrir des espaces performants de travail collaboratif entre agents, autour de projets ponctuels (groupes de travail par exemple) ou plus pérennes (communautés métiers, projets immobiliers), embarquant des fonctionnalités de gestion de tâches, planification, interactions, etc.

- » Améliorer la recherche et la capitalisation de l'ensemble de la documentation générée par les activités de l'APIJ dans un outil performant, pour en permettre une plus grande pérennité et une meilleure appropriation par chaque nouvel arrivant ;
- » Simplifier le suivi des formations, en mettant à disposition des agents une plateforme regroupant l'ensemble des ressources et des sessions de formation disponibles et simplifier les processus de demandes et de gestion par la direction des ressources humaines
- » Inscrire l'APIJ dans une démarche de dématérialisation progressive des procédures internes, notamment dans les périmètres RH et environnement de travail (soumettre une demande de congé ou de télétravail, solliciter la prise en charge des frais de déplacement, faire une demande d'intervention, etc.).

Cette modernisation ne se limite pas à l'implémentation de nouveaux outils, mais vise également à créer des liens cohérents avec les outils déjà existants, tout en respectant les normes de cybersécurité.

En 2024, l'APIJ entre dans une nouvelle phase de déploiement et de mise à disposition de son intranet aux agents. En valorisant ces actions et cette dynamique de progrès, l'APIJ continue à croître vers une dynamique opérationnelle dans le pilotage de ses nombreux projets.

Les opérations judiciaires

Tribunal judiciaire de Bobigny



En travaux

- 34 • PJ de l'Île de la cité
- 36 • PJ de Lille
- 37 • CITAJ de Saint-Martin



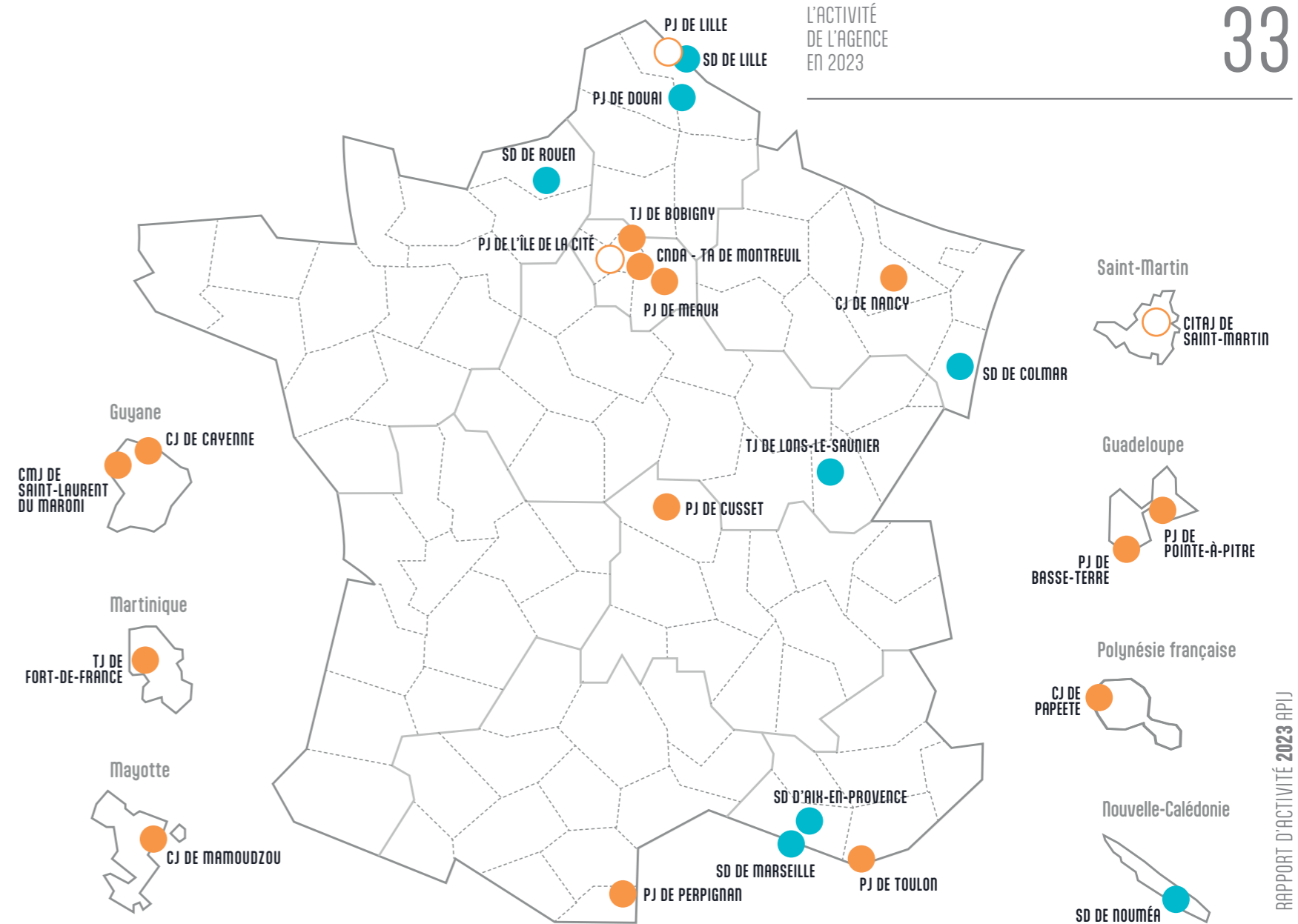
En études

- 38 • CNDA - TA de Montreuil
- 39 • PJ de Basse-Terre
- 40 • TJ de Fort-de-France
- 41 • PJ de Perpignan
- 42 • CJ de Cayenne
- 42 • CJ de Papeete
- 43 • CMJ de Saint-Laurent du Maroni
- 44 • PJ de Meaux
- 45 • PJ de Cusset
- 46 • CJ de Nancy
- 47 • PJ de Toulon
- 48 • TJ de Bobigny
- 49 • PJ de Pointe-à-Pitre
• CJ de Mamoudzou



En études préalables

- SD d'Aix-en-Provence
- SD de Colmar
- PJ de Douai
- TJ de Lons Le Saunier
- SD de Marseille
- SD de Nouméa
- SD de Rouen
- SD de Lille





PALAIS DE JUSTICE DE L'ÎLE DE LA CITÉ PARIS (75)

Classé au titre des monuments historiques et partagé entre les ministères de la Justice, de la Culture et de l'Intérieur, cet ensemble patrimonial exceptionnel fait l'objet d'une réhabilitation menée depuis 2021.

Celle-ci a démarré par la première partie du bâtiment B2 dite « B2p1 », au 36 quai des Orfèvres après le redéploiement de 450 postes de travail pour libérer la zone dévolue au chantier et opérer les travaux de sécurisation et de curage des espaces intérieurs. Le chantier principal a ainsi démarré en mars 2023 avec la réalisation du gros œuvre, des démolitions des trémies d'escaliers, la découverte de la toiture et la restauration des façades.

En parallèle, l'autorisation de travaux au titre des monuments historiques a été délivrée en octobre 2023 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réhabilitation du bâtiment B5, siège de la Conciergerie et de la Tour de l'Horloge. Une collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux est engagée pour en coordonner les interfaces.

En marge de ces opérations d'ampleur et en application du schéma directeur de sécurité incendie, le démontage des modulaires installés depuis les années 90 dans la cour de la Sainte-Chapelle a débuté en décembre 2023. Les études architecturales pour la valorisation de la cour de la Sainte-Chapelle démarreront en 2024.



Réhabilitation de la première partie du bâtiment B2 (dite « B2p1 ») 36 quai des Orfèvres

Institutions concernées

Cour de cassation, cour d'appel de Paris, Préfecture de police

Contractants

Maitrise d'œuvre / 2BDM (Architecte en chef des monuments historiques), BET Choulet, le bureau d'études, MTBI Consulting, Khephen ingénierie

Travaux en lots séparés (8 lots)

Lot 1 – Tout corps d'état : Dumez (mandataire), GTIE tertiaire, TOP, TFL, Neom
Lot 2 – Couverture : Balas (mandataire), Accessur échafaudages
Lot 3 – Maçonnerie – Pierre de taille : entreprise H. Chevalier
Lot 4 – Menuiseries : Les ateliers Aubert Labansat
Lot 5 – Ferronnerie - lustrerie : entreprise Mazingue
Lot 6 – Menuiseries intérieures : Asselin (mandataire), parquets GA
Lot 7 – Plâtrerie : atelier Louis del Boca
Lot 8 – Décoration : Meriguet restauration (mandataire), Phelippeau

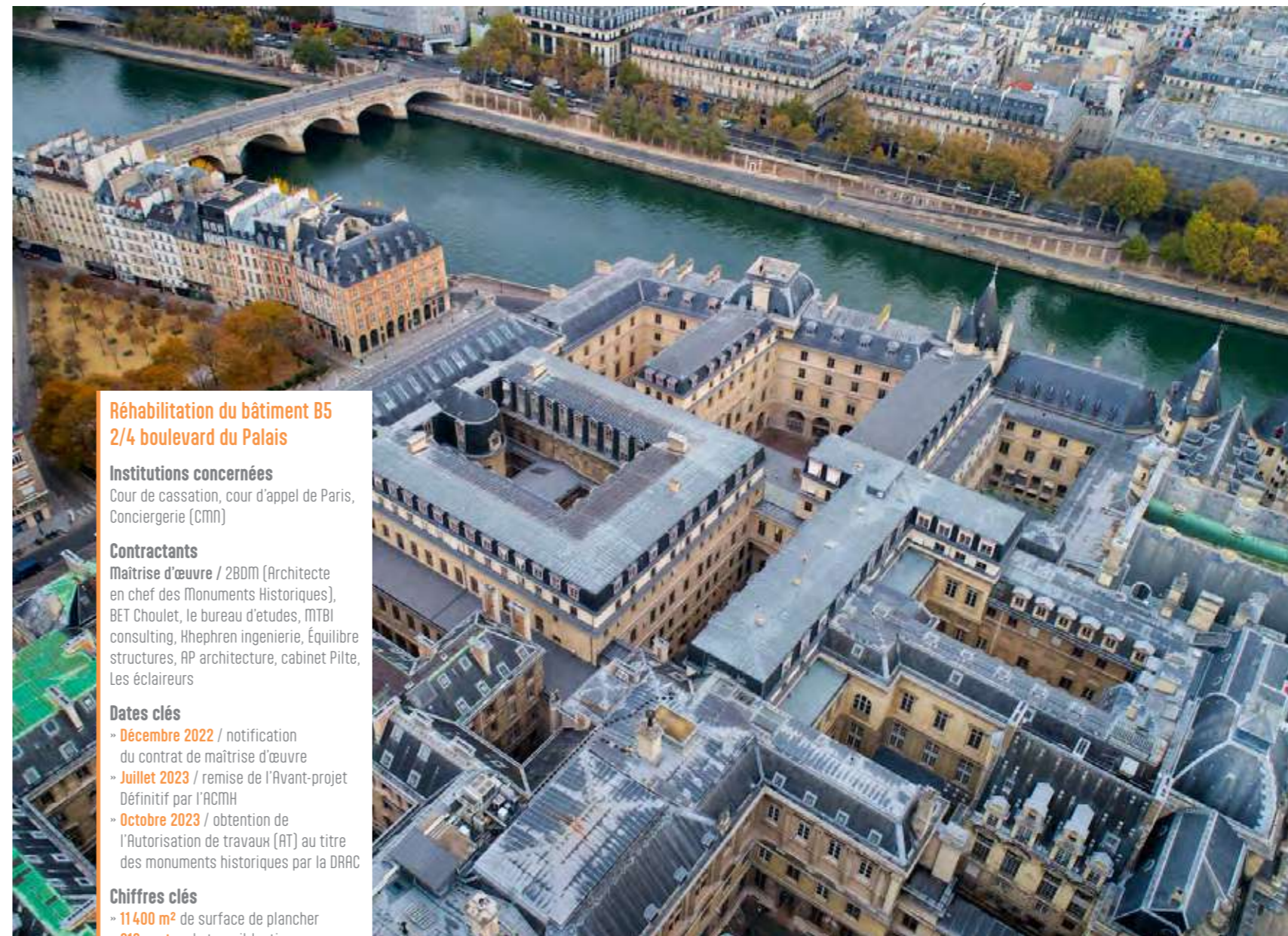
Dates clés

- » **Septembre 2021 - avril 2022** / notification des huit lots de travaux
- » **Septembre 2022** / opération de relogement achevée pour libérer les locaux du B2p1
- » **Juin 2022 à février 2023** / travaux préparatoires, curage des anciens locaux et création d'une base-vie
- » **Mars 2023** / démarrage des travaux principaux

Chiffres clés

- » **14 000 m²** de surface de plancher
- » **125 postes** de travail Justice
- » **5 salles** d'audience

© Pascal Rimar



Réhabilitation du bâtiment B5 2/4 boulevard du Palais

Institutions concernées

Cour de cassation, cour d'appel de Paris, Conciergerie (CMN)

Contractants

Maitrise d'œuvre / 2BDM (Architecte en chef des Monuments Historiques), BET Choulet, le bureau d'études, MTBI consulting, Khephen ingénierie, Équilibre structures, AP architecture, cabinet Pilte, Les éclairieurs

Dates clés

- » **Décembre 2022** / notification du contrat de maîtrise d'œuvre
- » **Juillet 2023** / remise de l'Avant-projet Définitif par l'ACMH
- » **Octobre 2023** / obtention de l'Autorisation de travaux (AT) au titre des monuments historiques par la DRAC

Chiffres clés

- » **11 400 m²** de surface de plancher
- » **312 postes** de travail Justice
- » **9 salles** d'audience

© Nicolas Borel

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE NORD (59)



Le nouveau palais de justice de Lille a été conçu selon une double attente : être un espace accueillant pour les justiciables, tout autant qu'un lieu de travail de qualité pour les utilisateurs. Trois ensembles différenciés répondent chacun aux exigences particulières de leurs usages au sein d'une structure cohérente permettant unité et clarté fonctionnelle.

Le socle paysager du bâtiment abrite les espaces publics d'accueil et d'audience : la salle des pas perdus est traitée comme une place publique dont les façades sont les grandes salles d'audience. À cet espace, s'ajoute un espace intermédiaire pour les salles d'audience de cabinet intégrant ainsi les exigences de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. Cet espace volontairement en retrait se situe en hauteur dans l'édifice triangulaire.

Il se déploie sur quatre niveaux et constitue le cœur du palais. Enfin, les espaces de bureaux entourent, dans un volume hexagonal, les salles d'audience de cabinet. Les travaux de terrassement et de fondation ont démarré en juin 2022. Le gros-œuvre s'est achevé en décembre 2023. Le chantier se poursuit désormais avec les travaux de pose des façades, et le début du second œuvre.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire

Contractants Maîtrise d'œuvre

Groupement Office for Metropolitan Architecture - OMA (architecte mandataire)
Saison Menu (architecte associé)
WSP (BET, géotechnicien, BIM manager)
MF (économiste)
Quadrim (exploitation maintenance)
Base (paysagiste)
8'18'' (conception lumière)
LASA (acousticien)
Transsolar (BET HQE)
VS-A (BET enveloppe)
Cronos conseil (BET sûreté)

Dates clés

- » **Juin 2022** / démarrage des travaux
- » **2026** / prise de possession et mise en service du palais de justice

Chiffres clés

- » **24 200 m²** de surface de plancher
- » **11 salles** d'audience publiques
- » **59 salles** d'audience de cabinet



© Eiffage Construction Nord Pas de Calais



Juridictions concernées

Tribunal de proximité – Des locaux sont également prévus pour le service de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le service de probation et d'insertion pénitentiaire (SPIP)

Contractants

Marché global de performance
Ingénierie Constructions Modernes (entreprise de travaux mandataire du groupement)
DHA (Architecte)
Caribéenne de Coordination et d'Études Techniques (BET VRD, structure, corps d'état architecturaux)
LAGE Ingénierie (BET lots fluides, incendie, environnement)
Groupe GAMBIA (BET acoustique)
ENEOR (BET commissionnement)
GUIBAN Antilles (entreprise de CVC, plomberie et de maintenance)

Dates clés

- » **Octobre 2023** / démarrage des travaux
- » **Fin 2025** / prise de possession et mise en service

Chiffres clés

- » **8 000 m²** de surface de plancher
- » **2 salles** d'audience publiques
- » **3 salles** d'audience de cabinet
- » **18 000 h** de travail d'insertion



© DHA

CITÉ ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE SAINT-MARTIN ANTILLES FRANÇAISES (978)

Au lendemain du passage du cyclone dévastateur IRMA en 2017, nombre de services d'État ont été relogés de manière précaire et le palais de justice a dû être remis en état, a minima. Le palais de justice existant est composé d'un bâtiment historique réalisé par l'architecte Ali Tur dans les années 1930 et d'une annexe qui a fait l'objet d'une rénovation légère en 2018.

Ces locaux ne sont plus adaptés aux besoins fonctionnels actuels et ils ne répondent pas à toutes les normes, notamment en termes d'accessibilité. Le projet de construction de la future cité administrative et judiciaire de Saint-Martin, sous maîtrise d'ouvrage de l'agence publique pour l'immobilier de la Justice, est un projet interministériel regroupant au total 16 entités émanant de 9 ministères. Il est financé par le plan de relance

économique France Relance, et cible des objectifs ambitieux en termes de performances et de consommations énergétiques. Tous les services de la Justice seront, à terme, regroupés sur un site unique localisé à Marigot. La phase de conception du projet s'est achevée en septembre 2023. Après une période de préparation de chantier, les travaux de terrassement ont démarré en fin d'année 2023.



COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL SEINE-SAINT-DENIS (93)

L'APIJ mène, pour le compte du Conseil d'État, le projet de relocalisation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du tribunal administratif (TA) sur le site ex-AFPA à Montreuil.

Alors que les travaux de curage et désamiantage se sont terminés en septembre 2022, les études de conception réalisées par le groupement Eiffage Construction Équipement / Snøhetta / Oteis / Amoes / Eiffage service, titulaire du marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance, sont en cours d'achèvement en vue du démarrage des travaux de construction/réhabilitation en mai 2024.



© Snøhetta Studio Paris

Juridictions concernées

Tribunal administratif de Montreuil et Cour nationale du droit d'asile

Contractants Groupement marché global de performance / Mandataire Co-traitants

Eiffage construction équipements
Snøhetta Studio Paris (architecte)
Oteis (BET)
Amoes (BET),
Eiffage services (exploitation-
maintenance)

Dates clés

- » **Juin 2021** / démarrage des travaux de désamiantage
- » **Décembre 2022** / notification du marché public global de performance
- » **T2 2024** / démarrage des travaux
- » **T2 2026** / prise de possession

Chiffres clés

- » **22 162 m²** de surface de plancher
- » **5 salles** d'audience pour le tribunal administratif
- » **36 salles** d'audience pour la Cour nationale du droit d'asile
- » **2 500 h** d'insertion pour les travaux de désamiantage
- » 32 000 h d'insertion pour les travaux de réhabilitation

Juridictions concernées

Cour d'appel, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, prud'hommes, tribunal de proximité

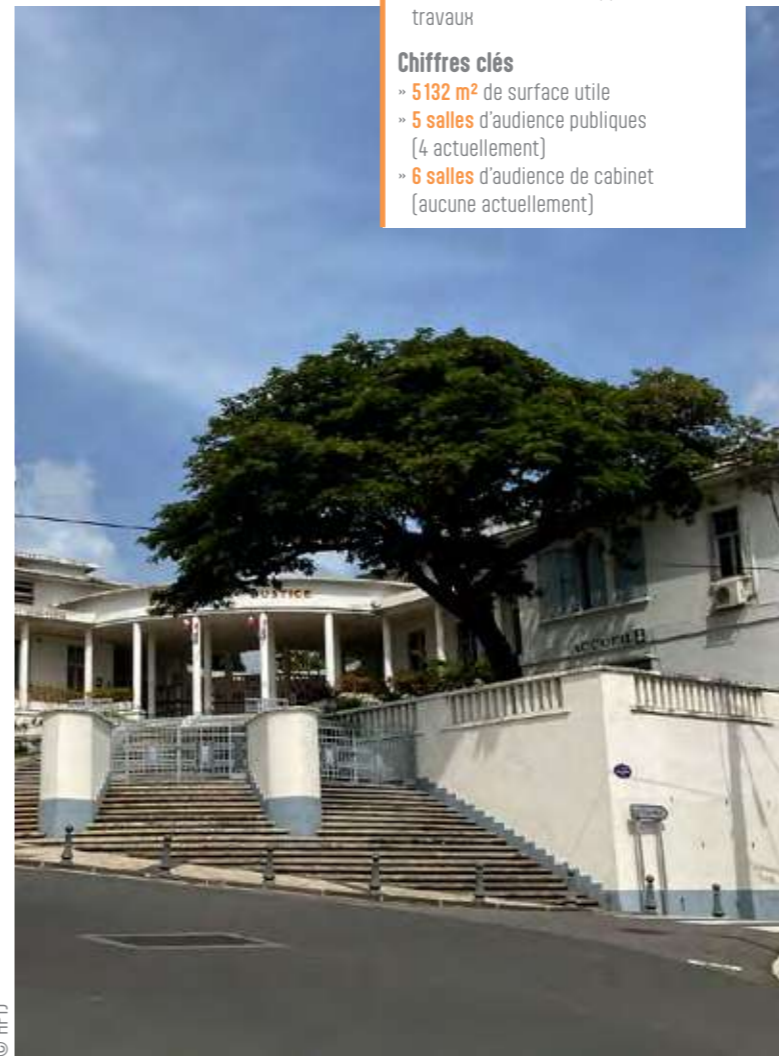
Dates clés

- » **Mai 2021** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **2024** / sélection du lauréat
- » **2025** / lancement de l'appel d'offres travaux

Chiffres clés

- » **5 132 m²** de surface utile
- » **5 salles** d'audience publiques (4 actuellement)
- » **6 salles** d'audience de cabinet (aucune actuellement)

© APIJ



PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Le palais de justice de Basse-Terre, construit par Ali Georges Tur en 1934, est classé monument historique. Le projet d'extension-réhabilitation vise la réorganisation fonctionnelle, la mise à niveau technique et le regroupement de tous les services qui sont aujourd'hui répartis sur trois sites : le palais de justice, l'annexe du tribunal judiciaire et le service administratif régional. Après la construction d'un bâtiment neuf sur les parcelles récemment acquises, les bâtiments non classés et modulaires existants seront démolis pour permettre la suite de l'édification de constructions neuves. Enfin, la réhabilitation comprenant le confortement parasismique du palais de justice historique sera engagée.

Sur cette opération phasée en site occupé, deux maîtrises d'œuvre distinctes devront faire dialoguer architecture contemporaine et architecture historique sur les périmètres de construction et de réhabilitation. L'année 2023 a enregistré la désignation d'un assistant maître d'ouvrage en charge, notamment, de la coordination entre les deux tranches programmatiques. Elle a surtout permis la validation du programme fonctionnel et technique de l'extension et sa diffusion aux 4 candidats sélectionnés à l'issue de la première phase du concours de maîtrise d'œuvre. Le lauréat sera désigné dans le courant de l'année 2024.



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE (972)

Le palais de justice de Fort-de-France, situé en centre-ville, est touché par des dysfonctionnements techniques qui engendrent une vétusté prématurée de certains éléments techniques et architecturaux.

De surcroît, le palais de justice fait face à une suroccupation liée à l'augmentation de l'activité judiciaire. Ces deux problématiques ont conduit le ministère de la Justice à décider d'une opération de réhabilitation lourde du tribunal judiciaire permettant, d'une part, de le moderniser et de perfectionner sa performance énergétique et, d'autre part, d'améliorer la gestion de l'espace.

Après des travaux jugés prioritaires de réfection de la couverture, de mise à niveau technique des ascenseurs et du remplacement de la téléphonie, finalisés début 2021, les autres travaux à venir seront réalisés en site partiellement occupé et en plusieurs phases. Un relogement partiel des services est en cours de préparation pour assurer la continuité de l'activité judiciaire pendant les travaux de réhabilitation.

À la suite des états généraux de la Justice, une augmentation substantielle des effectifs est attendue, ce qui donne lieu à la reprise des études de programmation en intégrant une acquisition-extension dans l'ensemble immobilier dit « Cour Perrinon » situé à proximité immédiate du palais de justice.

Juridictions concernées

Cour d'assises, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes

Dates clés

- » **Mai 2021** / achèvement de la première phase de travaux (toiture et ascenseurs)
- » **Juin 2023** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Chiffres clés

- » **10 800 m²** de surface de plancher en réhabilitation + **2 400 m²** d'extension
- Composition cible des salles d'audiences :
 - » **3 salles** d'audience publiques collégiales
 - » **6 salles** d'audience publiques à juge unique
 - » **20 salles** d'audience de cabinet



© APIJ



PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

L'opération du palais de Justice de Perpignan consiste en la réhabilitation et l'extension de l'actuel palais de justice, le palais Arago, afin de regrouper sur un même site le tribunal judiciaire, la cour d'assises et la cour criminelle au sein d'un nouveau palais de justice situé place Arago, dans le secteur « Saint-Mathieu » du centre historique de la ville.

Le palais historique dit Arago, construit en 1866 par l'architecte Jules Vignol, fait l'objet d'une protection partielle au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Les façades et les toitures sont par ailleurs inscrites à l'inventaire par arrêté du 6 février 1996. Le projet, qui prévoit une extension sur 7 niveaux, sera réalisé en site libre. Une opération de relogement temporaire des juridictions dans le quartier de Saint-Assisclé est en cours de programmation.

Le concours de maîtrise d'œuvre de l'opération principale a été lancé, permettant la sélection d'un projet lauréat en 2024.

Une consultation pour un marché de conception réalisation sur le projet de relogement sera quant à elle lancée au premier semestre 2024.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, cour d'assises, cour criminelle départementale

Dates clés

- » **Décembre 2021** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **3^e trimestre 2024** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **2024-2026** / études de conception
- » **2026** / lancement de l'appel d'offres travaux
- » **2027** / démarrage des travaux

Chiffres clés

- » Environ **15 000 m²** de surface de plancher



© Nicolas Fussler



CITÉ JUDICIAIRE DE CAYENNE GUYANE FRANÇAISE (973)

L'évolution de l'activité juridictionnelle à Cayenne et la nécessité d'offrir des conditions de travail modernes aux magistrats et fonctionnaires, ainsi que des conditions d'accueil satisfaisantes pour les justiciables, ont conduit la Chancellerie à décider de la création d'une cité judiciaire sur le site Rebard qui accueillera toutes les juridictions de première instance, ainsi qu'un silo d'archives.

À la demande du Conseil d'État, le tribunal administratif de Guyane intégrera également la future cité judiciaire. Cette opération fait l'objet d'un montage en marché global de performance associant conception, réalisation et sept années d'exploitation-maintenance. Après lancement de l'appel d'offres en 2021, l'année 2023 a permis l'aboutissement du dialogue compétitif en vue de désigner le lauréat au premier trimestre 2024.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes, tribunal maritime et militaire, tribunal administratif

Dates clés

- » **Septembre 2021** / lancement de l'appel d'offres
- » **S1 2024** / notification du marché global de performance
- » **2025** / démarrage des travaux

Chiffres clés

- » Environ **8 000 m²** de surface utile sur une emprise de **1,5 ha**
- » Environ **200 postes** de travail
- » **8 salles** d'audience publiques (dont 2 pour le tribunal administratif)
- » **30 000 h** d'insertion

CITÉ JUDICIAIRE DE PAPEETE POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

La cité judiciaire de Papeete vise à regrouper la cour d'appel et le service administratif régional au sein d'un bâtiment neuf. Elle sera située à proximité immédiate du tribunal foncier récemment réhabilité et du tribunal de première instance. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en mars 2023 pour une notification du marché en 2025.

Juridictions concernées

Cour d'appel, service administratif régional

Dates clés

- » **T1 2023** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **2025** / notification du marché de maîtrise d'œuvre

Chiffres clés

- » **2 780 m²** de surface utile
- » **3 salles** d'audiences publiques dont 1 salle d'assises
- » **1 salle** d'audience de cabinet



© Architecture Studio

Contractants Groupement MPPG

Pizzarotti (constructeur mandataire)
Architecture Studio (architecte)
Ingerop (BET)
CS Ingénierie (BET Cfa)
Ахима Concept – Equans (Travaux)
Ineo – Equans (Travaux)
Sodexo (exploitation-maintenance)

Dates clés

- » **Juin 2020** / lancement de l'appel d'offres
- » **Avril 2021** / ouverture du dialogue compétitif
- » **Novembre 2023** / notification du marché global de performance
- » **2023-2024** / études de conception
- » **Mi-2025** / démarrage des travaux

Chiffres clés

- » Plus de **40 000 m²** de surface de plancher sur **25 ha**
- » **495 places** pour l'établissement pénitentiaire
- » **3 salles** d'audience publiques pour le tribunal judiciaire
- » **150 000 h** d'insertion

CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE SAINT-LAURENT DU MARONI GUYANE FRANÇAISE (973)

La création de cette cité, qui intègre un tribunal judiciaire, un centre pénitentiaire, un service pénitentiaire d'insertion et de probation et des locaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, s'inscrit dans la continuité des Accords de Guyane de 2017. Ce projet permettra notamment de répondre à la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly et de rapprocher le service public de la Justice du territoire ouest-guyanais.

La cité sera implantée dans le secteur Margot, en entrée de ville, au sein d'un des périmètres d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Guyane.

Le dialogue compétitif lancé en 2021, avec 2 groupements candidats, s'est achevé en juillet 2023 avec l'attribution du marché global de performance (conception, réalisation, 7 années d'exploitation-maintenance) au groupement dont le mandataire est Pizzarotti.

Les études de conception sont en cours en vue d'un démarrage des travaux mi-2025.

Un dispositif partenarial, sous l'égide de la Préfecture de Guyane, a été lancé en 2022 pour anticiper et optimiser l'insertion socio-économique de ce projet « hors normes » sur le territoire ouest-guyanais ; les comités dédiés sont désormais tenus à échéance régulière.



PALAIS DE JUSTICE DE MEAUX SEINE-ET-MARNE (77)



Le projet consiste en une réhabilitation-extension du palais de justice de Meaux datant de 1985. Dans un premier temps, une extension sera construite à l'arrière du palais existant, sur l'ancienne emprise de bâtiments communaux, démolis en 2023. Dans un second temps, après déménagement des juridictions dans l'extension et dans des bâtiments modulaires complémentaires,

le chantier de désamiantage, curage et réhabilitation du bâtiment existant sera mené. À la suite du concours d'architectes, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2022 à l'agence Atelier du Pont. Les études de conception sont en cours, les utilisateurs y sont associés par des groupes de travail. Une reprise du projet au stade Avant-Projet a été réalisée afin d'intégrer

les effectifs supplémentaires et les compléments de programme issus des États généraux de la Justice. Les études de conception seront suivies d'un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux qui débuteront en 2025. Le phasage des travaux permettra d'assurer la continuité de l'activité des juridictions pendant cette période.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire,
Conseil de prud'hommes

Contractants / Groupement MOE

Sarl Atelier du Pont (mandataire)
Plan 02
Ginger Deleo SAS
Sarl Agna
Cyprium
Oteis
Artibat
L'Autobus Impérial
Desages Consultants

Dates clés

- » **Février 2022** / sélection du lauréat
- » **T2 2022** / démarrage des études de conception
- » **2025** / démarrage des travaux

Chiffres clés

- » Environ **16 700 m²** de surface de plancher pour la réhabilitation et l'extension
- » **416 postes** de travail (dont 293 postes de typologie 1)
- » **12 salles** d'audience publiques (6 dans le palais existant)
- » **25 salles** d'audience de cabinet



© Atelier du Pont Architectes



© Atelier du Pont Architectes

PALAIS DE JUSTICE DE CUSSET ALLIER (03)



Un nouveau palais de justice s'implantera à Cusset sur le site dit des Préférés. Il regroupera le tribunal judiciaire, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce de Vichy et Cusset. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021 et le lauréat a été désigné en novembre 2022. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré au premier trimestre 2023. Le permis de construire a été déposé en décembre 2023 et l'appel d'offres travaux sera lancé au premier trimestre 2024.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, Conseil de prud'hommes, Tribunal de commerce

Contractants Groupement MOE

BLP Architectes (mandataire)
Gruet Ingénierie

Dates clés

- » **Novembre 2022** / sélection du projet lauréat
- » **Début 2024** / lancement de l'appel d'offres travaux

Chiffres clés

- » **3 200 m²** de surface utile
- » **3 salles** d'audience publiques
- » **7 salles** d'audience de cabinet



© BLP & Associés

CITÉ JUDICIAIRE DE NANCY MEURTHE-ET-MOSELLE (54)



La future cité judiciaire de Nancy sera construite sur l'ancienne friche industrielle Alstom. Elle accueillera le tribunal judiciaire, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes.

D'un point de vue urbain, la nouvelle cité judiciaire jouera un rôle structurant majeur pour la composition et le développement à moyen et long terme du quartier Rives de Meurthe. De nombreux échanges entre l'APIJ et la Métropole du Grand Nancy, puis une concertation à l'échelle du quartier et de la ville, ont permis d'élaborer le cahier des charges architectural et urbain du concours d'architectes, celui-ci visant notamment la mise en valeur du patrimoine industriel. Le jury du concours de maîtrise d'œuvre a sélectionné le lauréat le 30 août 2022.

La maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence néerlandaise HAAN Architecten a démarré les études de conception début 2023.

© HAAN Architecten



Le projet a intégré dès la reprise d'esquisse les effectifs supplémentaires issus des États généraux de la Justice. Les utilisateurs sont associés aux différentes phases d'étude via les groupes de travail thématiques. Le permis de construire sera déposé dans le courant de l'année 2024.

L'entreprise travaux devrait être retenue en 2025. Après une phase de PRO collaboratif du maître d'œuvre en lien avec l'entreprise générale, les travaux de la cité judiciaire démarreront en 2026. Préalablement, la Métropole du Grand Nancy aura procédé à la déconstruction et à la dépollution de la halle Alstom.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, Tribunal de commerce, Conseil de prud'hommes, Juridiction interrégionale spécialisée

Contractants Maîtrise d'œuvre

HAAN Architecten (mandataire)
Haan Architecten France
Bagard & Luron
EVP Ingénierie
INEX
BMF
META
SINTEO
Territoires

Dates clés

- » **Août 2022** / choix du lauréat
- » **T1 2023** / démarrage des études de conception
- » **2024** / lancement de l'appel d'offres travaux
- » **2026** / démarrage des travaux

Chiffres clés

- » **16 000 m²** de surface de plancher
- » **10 salles** d'audience publiques
- » **23 salles** d'audience de cabinet



© Moreau Husunoki
Architectes



Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, Tribunal de commerce, Conseil de prud'hommes

Contractants Groupement MOE

Agence d'architecture Moreau Husunoki
OTCE Languedoc-Roussillon
Puya Paysage
Martine Harle
Peutz Associés
ANTEA Group
Quadrim
Cronos Conseil
BMF

Dates clés

- » **Mars 2023** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **T3 2023** / réalisation du diagnostic archéologique
- » **2024-2025** / poursuite des diagnostics complémentaires de site et des études de conception architecturales, campagne de fouilles archéologiques préventives
- » **2026** / relogement et démarrage des travaux

Chiffres clés

- » **15 000 m²** environ de surface de plancher
- » **12 salles** d'audience publiques
- » **21 salles** d'audience de cabinet

PALAIS DE JUSTICE DE TOULON VAR (83)

Les juridictions de Toulon sont implantées sur trois sites différents, dont le tribunal historique (palais Péri), vétuste et présentant de nombreux dysfonctionnements. Le regroupement des juridictions sur un seul site par une opération de réhabilitation lourde du palais Péri et d'extension sur l'emprise mitoyenne permettra de rationaliser les implantations et de développer les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation

impulsée par la loi de programmation et de réforme pour la Justice. À la suite du concours d'architectes, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en mars 2023 à l'agence Moreau Husunoki. Cette dernière a finalisé mi-2023 les études de diagnostic du bâti existant et fin 2023 les études de faisabilité pour l'accueil des effectifs complémentaires suite aux États généraux de la Justice. Les études de conception se poursuivront en 2024-2025.

Parallèlement, un diagnostic archéologique sur le terrain d'extension du projet a été mené en 2023 et donnera lieu à des fouilles archéologiques en 2024. Enfin, les études de programmation et techniques portant sur les deux sites de relogement des actuels occupants du palais Péri ont été menées en 2023 et se poursuivront en 2024, afin d'anticiper le relogement des juridictions et le maintien de l'activité juridictionnelle pendant les travaux.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY SEINE-SAINT-DENIS (93)



Afin de pallier les défaillances techniques et fonctionnelles et la saturation des espaces du tribunal judiciaire construit en 1987, la Chancellerie a opté pour la construction d'une extension neuve afin d'accueillir le pôle pénal du

tribunal, et ce en exploitant le foncier disponible attenant. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'été 2023. L'esquisse, première phase de la conception, a permis d'intégrer la hausse d'effectifs résultant des

états généraux de la Justice, pour un rendu en décembre 2023. Les études se poursuivront en 2024 avec en parallèle le dépôt du permis de construire.



Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, pôle pénal

Contractants

Maîtrise d'œuvre
PCA – STREAM (mandataire)
Été Design
Atelier Hervé Audibert
La compagnie du paysage
Ingerop Conseil et Ingénierie
Khephen Ingénierie
BMF
Avel Acoustique
Cronos Conseil
Mot Mac Donald
Artelia SAS
CSD & Associés

Dates clés

- » **Juin 2021** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **Septembre 2023** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **2025** / lancement de l'appel d'offres travaux

Chiffres clés

- » **20 800 m²** de surface de plancher de l'extension neuve
- » **6 salles** d'audience publiques
- » **44 salles** d'audience de cabinet

Juridictions concernées

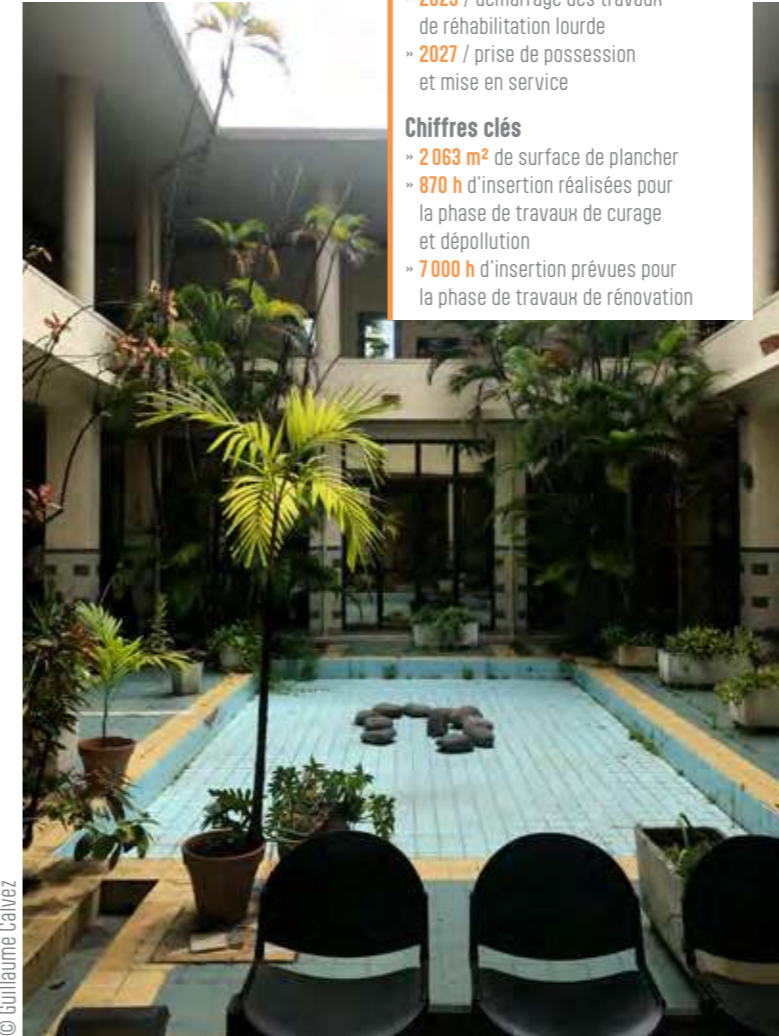
Tribunal judiciaire,
Conseil de prud'hommes,
pôle social et pôle exécution

Dates clés

- » **2023** / lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
- » **2024** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **2025** / démarrage des travaux de réhabilitation lourde
- » **2027** / prise de possession et mise en service

Chiffres clés

- » **2 063 m²** de surface de plancher
- » **870 h** d'insertion réalisées pour la phase de travaux de curage et dépollution
- » **7 000 h** d'insertion prévues pour la phase de travaux de rénovation



© Guillaume Calvez

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE GUADELOUPE (971)



Le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre, conçu par l'architecte Ali Georges Tur en 1934, accueillera au terme des travaux de rénovation les services du conseil de prud'hommes, l'annexe du tribunal judiciaire (anciennement tribunal d'instance), le pôle social et le pôle exécution, formant ainsi un site dédié au traitement des affaires civiles. Cet édifice présente une identité remarquable dans le paysage architectural de la ville et l'opération de rénovation du bâtiment s'attachera à la préserver et à la valoriser tout

en permettant un confortement parasismique. Après une première phase (2020-2021) consacrée aux investigations structurelles, à la dépollution du site et aux autres travaux préparatoires, les études de programmation pour la seconde phase de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment sont en cours de finalisation. Le lancement de l'appel d'offres pour désignation d'une maîtrise d'œuvre s'est concrétisé par la réception en 2023 des candidatures.



© Guillaume Calvez

Les opérations pénitentiaires



En travaux

- 62 • SAS Ducos
- 62 • SAS Noisy-Le-Grand
- 63 • SAS Toulon-La Farlède
- 64 • SAS Colmar
- 65 • MA Basse-Terre
- 66 • DAC Baie-Mahault
- 67 • CP Marseille - Baumettes 3
- 68 • CP Bordeaux-Gradignan
- 69 • CFC Fleury-Mérogis
- 70 • MA Nîmes



En études

- 71 • CD Comtat Venaissin
- 72 • ENAP
- 73 • CP Muret
- 73 • CP Angers-Les-Landes
- 74 • MA Seine-Saint-Denis
- 75 • InSERRE Arras
- 76 • CD La Garrigue
- 77 • MA Val-de-Marne
- 77 • CP Nîmes-Sud
- 78 • CP Ducos
- 79 • CP Nord-Francilien
- 79 • CP Seine-et-Marne
- 80 • CP Vannes
- 81 • CP Le Muy
- 81 • CP Pyrénées-Atlantiques
- 82 • InSERRE Meurthe-et-Moselle
- 82 • InSERRE Ardennes
- 82 • SAS Châlons-en-Champagne



Livrées

- 52 • CP de Troyes-Lavau
- 53 • CD de Fleury-Mérogis
- 54 • CP de Caen-Ifs
- 55 • CFS Fleury-Mérogis

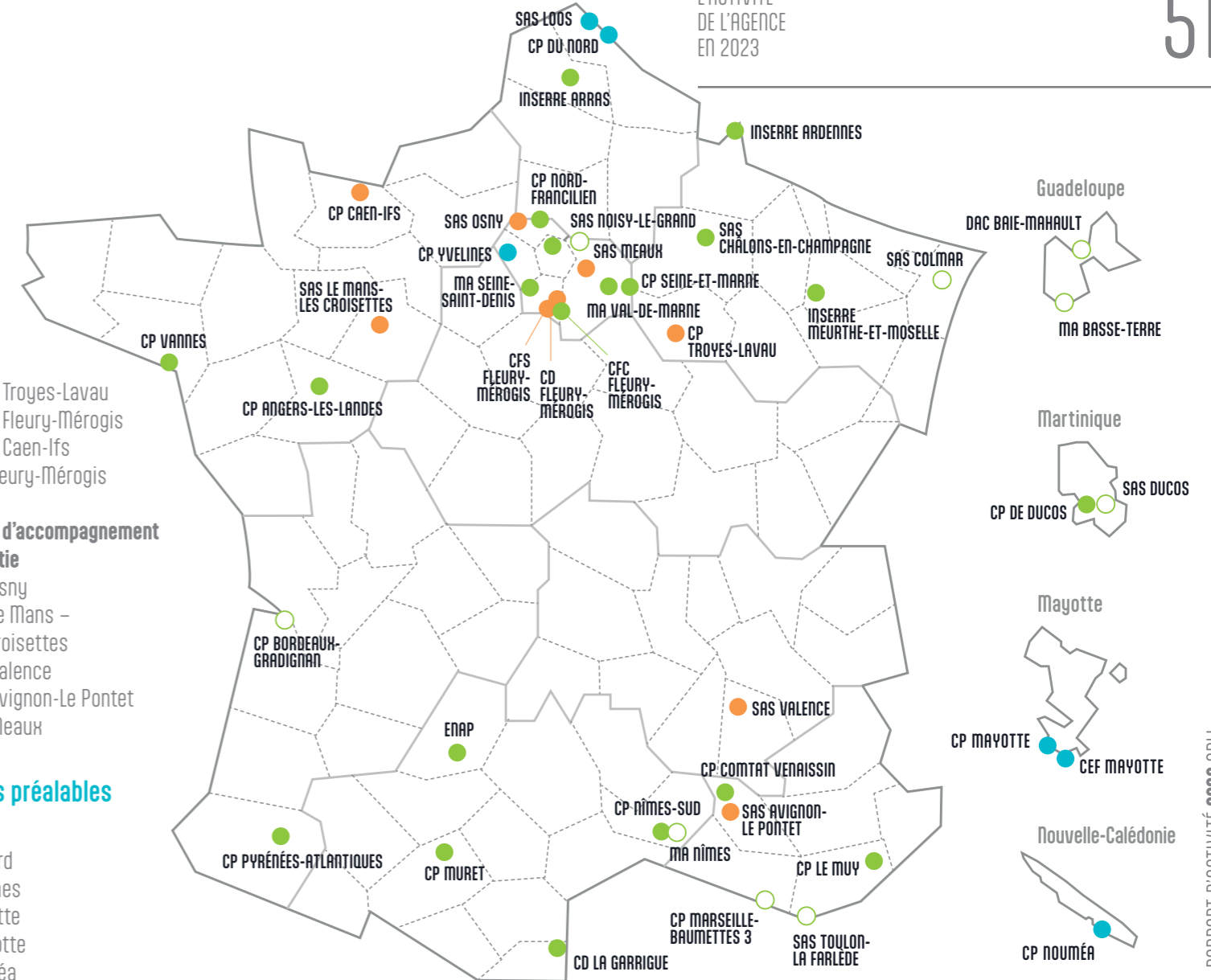
Structures d'accompagnement vers la sortie

- 57 • SAS Osny
- 59 • SAS Le Mans - Les croisettes
- 59 • SAS Valence
- 60 • SAS Avignon-Le Pontet
- 61 • SAS Meaux



En études préalables

- SAS Loos
- CP du Nord
- CP Yvelines
- CP Mayotte
- CEF Mayotte
- CP Nouméa





CENTRE PÉNITENTIAIRE DE TROYES-LAVAU AUBE (10)

Construit à Lavau, le centre pénitentiaire qui va remplacer la maison d'arrêt du centre-ville de Troyes a été conçu pour s'intégrer le plus discrètement possible dans son environnement rural. Ses bâtiments d'hébergement et ses locaux d'activités se répartissent de façon équilibrée sur un vaste terrain.

L'établissement inauguré en octobre par le garde des Sceaux renouvelle les conditions de détention et de travail, pour la population pénale et les professionnels pénitentiaires, par des installations modernes, répondant aux critères de la sûreté adaptée.



© Annie Gozard



© Annie Gozard

CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise :
Bouygues Bâtiment Nord-Est
(mandataire)
Colas Nord-Est
Architectes : Groupe 6, WTPA Architectes
Associés
Bureaux d'études : Oteis, Diagobat

DATES CLÉS

- » **Juillet 2019** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Novembre 2020** / démarrage des travaux
- » **Septembre 2023** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **30 000 m²** de surface de plancher
- » **476 places**
- » **45 000 h** d'insertion

CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise /
Vinci Construction France (mandataire)
Dumez IDF (Conception et travaux)
Architectes /
VALERO GADAN (Architectes)
ARNAUD HAMEAU (Cotraitant Architectes)
Bureaux d'études /
CET Ingénierie (BET fluides)
BERIM (BET structures/ VAD/ HQE)
SCHEMBRI (Cotraitant BET et grandes
cuisines et restauration collective)
AGI2D (Cotraitant BET HQE Développement
Durable)

DATES CLÉS

- » **Février 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Janvier 2021** / démarrage des travaux
- » **Octobre 2023** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **26 446 m²** de surface de plancher
- » **408 places**
- » **18 000 h** d'insertion



© Hamal Khalfi



CENTRE DE DÉTENTION DE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

La rénovation de l'ancien centre des jeunes détenus en quartier de centre de détention s'inscrit dans la continuité de la rénovation de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis, achevée en 2017. L'ensemble spatial concerné par cette opération est une unité inoccupée, distincte des

deux maisons d'arrêt hommes et femmes. Le projet a été réceptionné et inauguré par le garde des Sceaux en octobre 2023. L'équipe projet de l'administration pénitentiaire se prépare à accueillir les premières personnes détenues au 1^{er} semestre 2024.

Cette opération est par ailleurs lauréate de France Relance et a bénéficié à ce titre d'un financement de 5 millions d'euros TTC supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique et de désamiantage.



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN-IFS CALVADOS (14)

Implanté sur la commune d'Ifs, le nouveau centre pénitentiaire de Caen-Ifs va remplacer l'ancienne maison d'arrêt du centre-ville. Composé d'une quinzaine de bâtiments pour 551 places au total, il a été inauguré en octobre 2023.

© Nicolas Rottiers



CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise : Spie Batignolles
Île-de-France
Architecte : Architecture Studio
Bureau d'études : Artelia

DATES CLÉS

- » 17 février 2019 / notification du marché de conception-réalisation
- » novembre 2020 / démarrage des travaux
- » 8 août 2023 / remise des clés
- » septembre 2023 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

31 553 m² de surface de plancher
551 places



CENTRE FRANCIEN DE SÉCURITÉ DE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

Conçu au sein d'un nouveau site à proximité de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, le Centre Francilien de Sécurité (CFS) regroupe une base ERIS, un centre cynotechnique et un stand de tir.

Les travaux ont débuté à l'été 2021 et le garde des Sceaux a inauguré le CFS le 26 septembre 2023 à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la création des brigades ERIS.

CONTRACTANTS

Maitrise d'œuvre / Fabienne Bulle
Architecte et associés, L. Planchais,
INCET

OPC / Planete Management
Travaux en lots séparés (9 lots)

- Lot 1 – Gros œuvre/clos couvert : Spie Batignolles Boyer
- Lot 2 – Charpente métallique : Vulcain et Castel fromager
- Lot 3 – Gabions : LTP Gabion
- Lot 4 – Second œuvre menuiseries intérieures : Sorbat 77
- Lot 5 – Second œuvre : Peintures parisiennes
- Lot 6 – Équipements spécifiques : Établissement La cour
- Lot 7 – CVC plomberies : Spie Batignolles Mercier
- Lot 8 – CFO/CFA : Cesa
- Lot 9 – VRD/Espaces verts : Colas

DATES CLÉS

- » Juillet 2021 / démarrage des travaux
- » septembre 2023 / inauguration par le garde des Sceaux

CHIFFRES CLÉS

- » 3 600 m² de surface de plancher
- » 2 500 h d'insertion

© Nicolas Rottiers





LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS)

Inscrites dans le programme 15 000 places lancé en 2018 par le ministère de la Justice, les SAS – Structure d'accompagnement vers la sortie – se traduisent désormais concrètement par la livraison de la majorité d'entre elles : 5 ont été livrées en 2023 tandis que 3 le seront en 2024. Au total sur l'ensemble des chantiers engagés, 10 seront achevées avant l'été 2024.

Le concept de SAS se distingue par des caractéristiques architecturales et fonctionnelles communes aux quatorze nouvelles SAS du territoire afin d'affirmer l'image d'une structure de transition entre la vie carcérale et la vie civile.

Ainsi, le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des concertinas. Dans les hébergements en général et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein. Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active.

© Dorian Rollin



SAS OSNY

CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise : Rabot Dutilleul Construction
(mandataire)
Maîtrise d'œuvre : CRR Architecture
Bureau d'études : Egis bâtiments

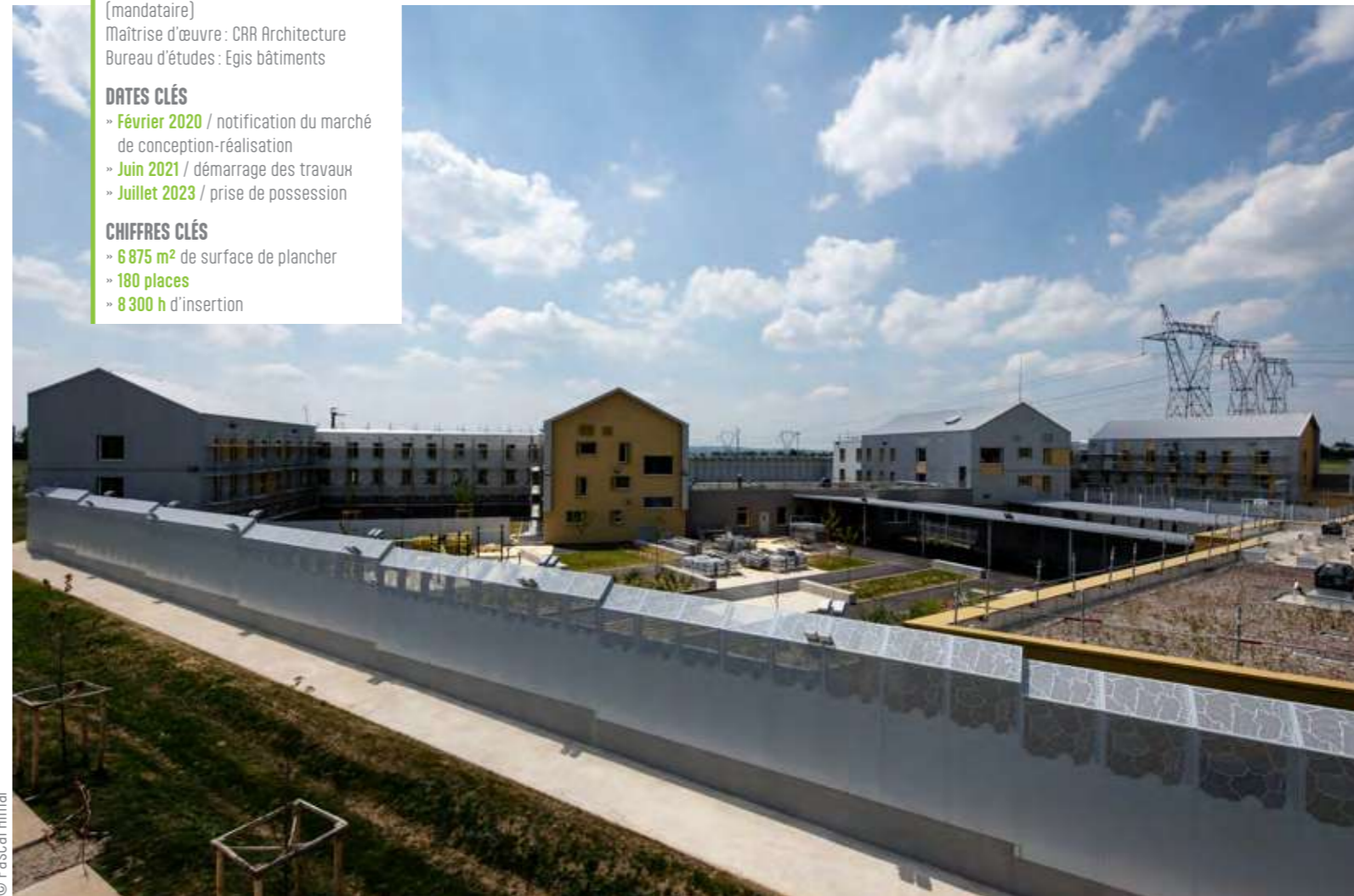
DATES CLÉS

- » **Février 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Juin 2021** / démarrage des travaux
- » **Juillet 2023** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 875 m²** de surface de plancher
- » **180 places**
- » **8 300 h** d'insertion

© Pascal Aimar





SAS LE MANS – LES CROISSETTES

CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise mandataire : Sogea Atlantique
BTP, filiale de Vinci Construction
Architectes : Agence Bruno Gaudin
Bureaux d'études : OTE Ingénierie, Otelio,
BEGC, Mélanie Drevet

DATES CLÉS

- » **Novembre 2019** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Décembre 2020** / démarrage des travaux
- » **Mai 2023** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **4 450 m²** de surface de plancher
- » **90 places**
- » **7 981 h** d'insertion



© Annie Gozard



© Annie Gozard



SAS VALENCE

CONTRACTANTS Groupement de conception- réalisation

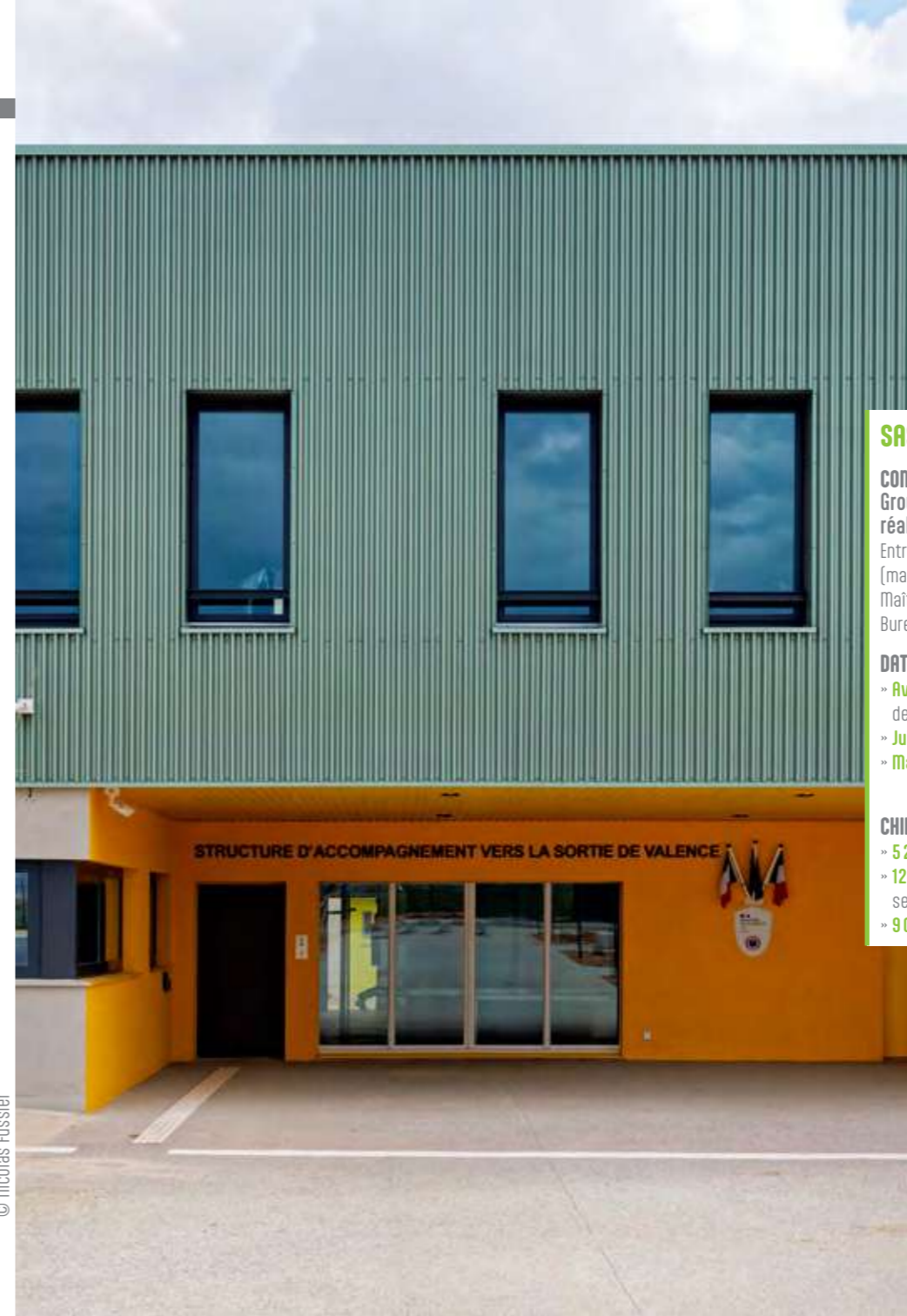
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets
(mandataire)
Maîtrise d'œuvre : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG

DATES CLÉS

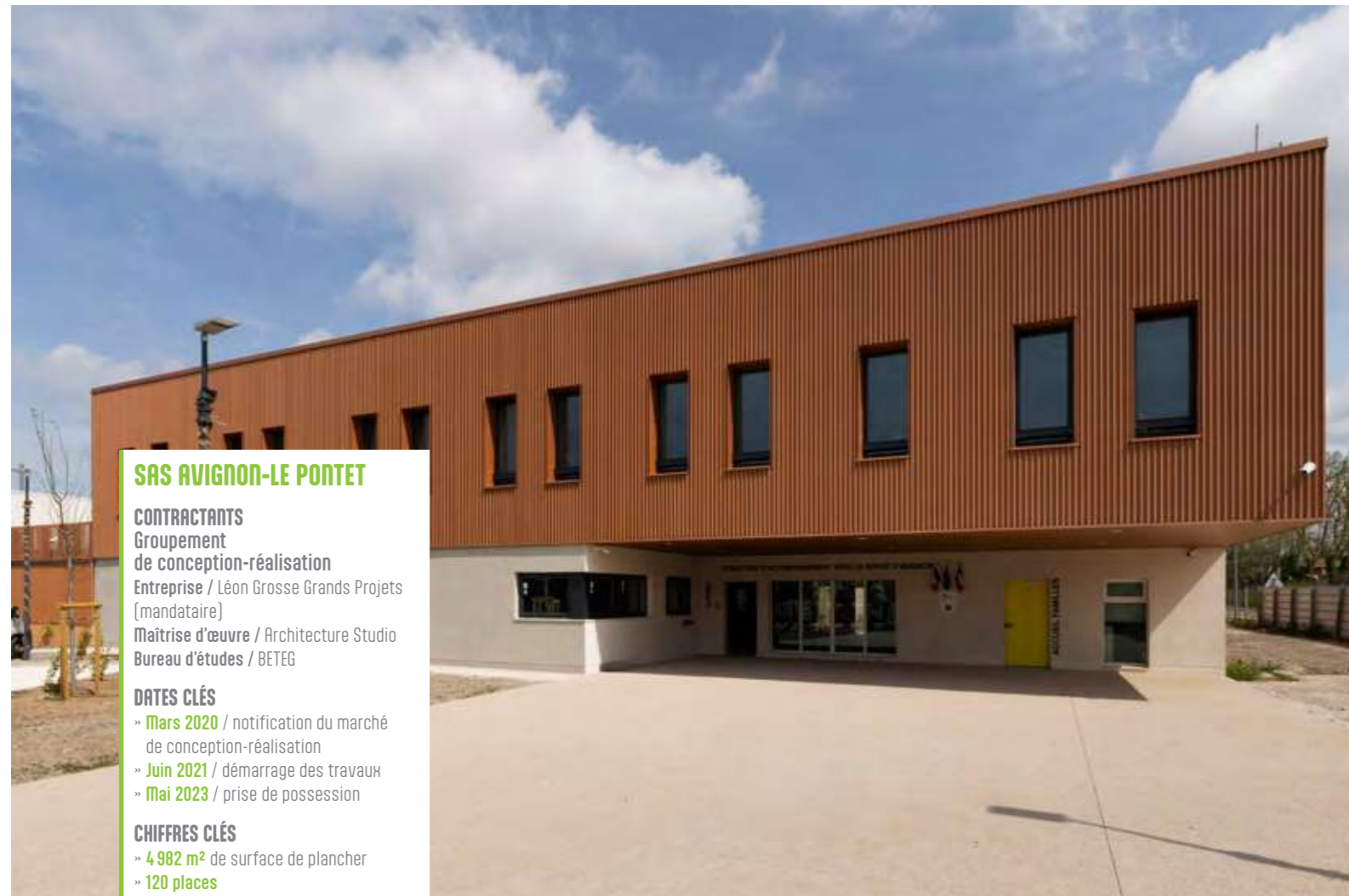
- » **Avril 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Juin 2021** / démarrage des travaux
- » **Mars 2023** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 277 m²** de surface de plancher
- » **120 places** dont 30 en quartier de semi-liberté
- » **9 066 h** d'insertion



© Nicolas Fussler



SAS AVIGNON-LE PONTET

CONTRACTANTS

Groupement
de conception-réalisation
Entreprise / Léon Grosse Grands Projets
(mandataire)
Maîtrise d'œuvre / Architecture Studio
Bureau d'études / BETEG

DATES CLÉS

- » Mars 2020 / notification du marché
de conception-réalisation
- » Juin 2021 / démarrage des travaux
- » Mai 2023 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » 4 982 m² de surface de plancher
- » 120 places
- » 6 851 h d'insertion

© Thierry Seldubuisson

SAS MEAUX

CONTRACTANTS

Groupement
de conception-réalisation
Entreprise : Rabot Dutilleul Construction
(mandataire)
Maîtrise d'œuvre : CRR Architecture
Bureau d'études : Egis bâtiments

DATES CLÉS

- » Février 2020 / notification du marché
de conception-réalisation
- » Juin 2021 / démarrage des travaux
- » Juillet 2023 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » 7 159 m² de surface de plancher
- » 180 places
- » 9 000 h d'insertion

© Pascal Aimar



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 APIJ



SAS DUCOS

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation
 Entreprise / Comabat (mandataire)
 Maîtrise d'œuvre de conception / DHA
 Maîtrise d'œuvre d'exécution / Lorenzo
 Bureau d'études TCE / EGIS Antilles
 Guyane

DATES CLÉS

- » **Été 2021** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Octobre 2022** / démarrage des travaux
- » **2025** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 045 m²** de surface de plancher
- » **120 places** dont 30 places en quartier de semi-liberté
- » **20 000 h** d'insertion

© Cruse Domain

SAS NOISY-LE-GRAND

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre / Champenois architectes / Richez Associés (architectes associés)
 Entreprises / Bouygues Bâtiment Île-de-France (mandataire) ByBAT
 Bureau d'études / Berim

DATES CLÉS

- » **Septembre 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Avril 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 171 m²** surface de plancher
- » **120 places** dont 30 en quartier de semi-liberté
- » **10 000 h** d'insertion



© Annie Gozard



© Nicolas Fussler

SAS TOULON-LA FARLÈDE

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation
 Entreprise / Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
 Maîtrise d'œuvre / Architecture Studio
 Bureau d'études / BETEG

DATES CLÉS

- » **Mars 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Avril 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 566 m²** de surface de plancher
- » **180 places**
- » **8 982 h** d'insertion



SAS COLMAR

CONTRACTANTS
Groupement de conception-
réalisation
Entreprise / Eiffage Construction
(mandataire)
Maîtrise d'œuvre / Ameller Dubois
& associés (architectes)
Bureau d'études / EGIS bâtiment

DATES CLÉS

- » **Décembre 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Juin 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 870 m²** de surface de plancher
- » **120 places** dont 20 en quartier de semi-liberté (15 hommes – 5 femmes) et 10 en maison d'arrêt
- » **7 000 h** d'insertion



MAISON D'ARRÊT BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Bâtiment du XIX^e siècle, la maison d'arrêt de Basse-Terre est dans un état de vétusté avancé. Elle nécessitait d'être totalement reconstruite et agrandie. L'opération d'envergure organisée en plusieurs phases vise donc à lui donner un nouveau visage : celui d'une prison moderne, fonctionnelle et digne.

Situé en plein cœur de ville, le projet s'insère en douceur dans le tissu urbain, instaurant un dialogue avec les bâtiments environnants. L'architecture du projet répond aux nombreuses contraintes du site, tout en respectant les ambitions du programme pénitentiaire.

Démarrée en 2020, l'opération prévoit dans un premier temps la création d'une extension puis, après transfert des personnes détenues dans le nouveau quartier d'hébergement, la déconstruction de la maison d'arrêt existante et sa reconstruction. Débutée en 2021, la phase de construction de la première partie de la maison d'arrêt se poursuit. L'année 2023 a vu l'achèvement des travaux de gros œuvre ainsi que la réalisation du hors d'eau et hors d'air.

CONTRACTANTS
Groupement
de conception-réalisation
Entreprise / Bouygues Bâtiment
Maîtrise d'œuvre / Hardham Architecture

DATES CLÉS

- » **Avril 2019** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2021 - 2nd trimestre 2025** / démarrage des travaux de construction de l'extension et prise de possession
- » **2025** / démolition de la maison d'arrêt existante
- » **2026** / diagnostic archéologique de la maison d'arrêt actuelle
- » **2026-2027** / démarrage des travaux de reconstruction la maison d'arrêt et prise de possession

CHIFFRES CLÉS

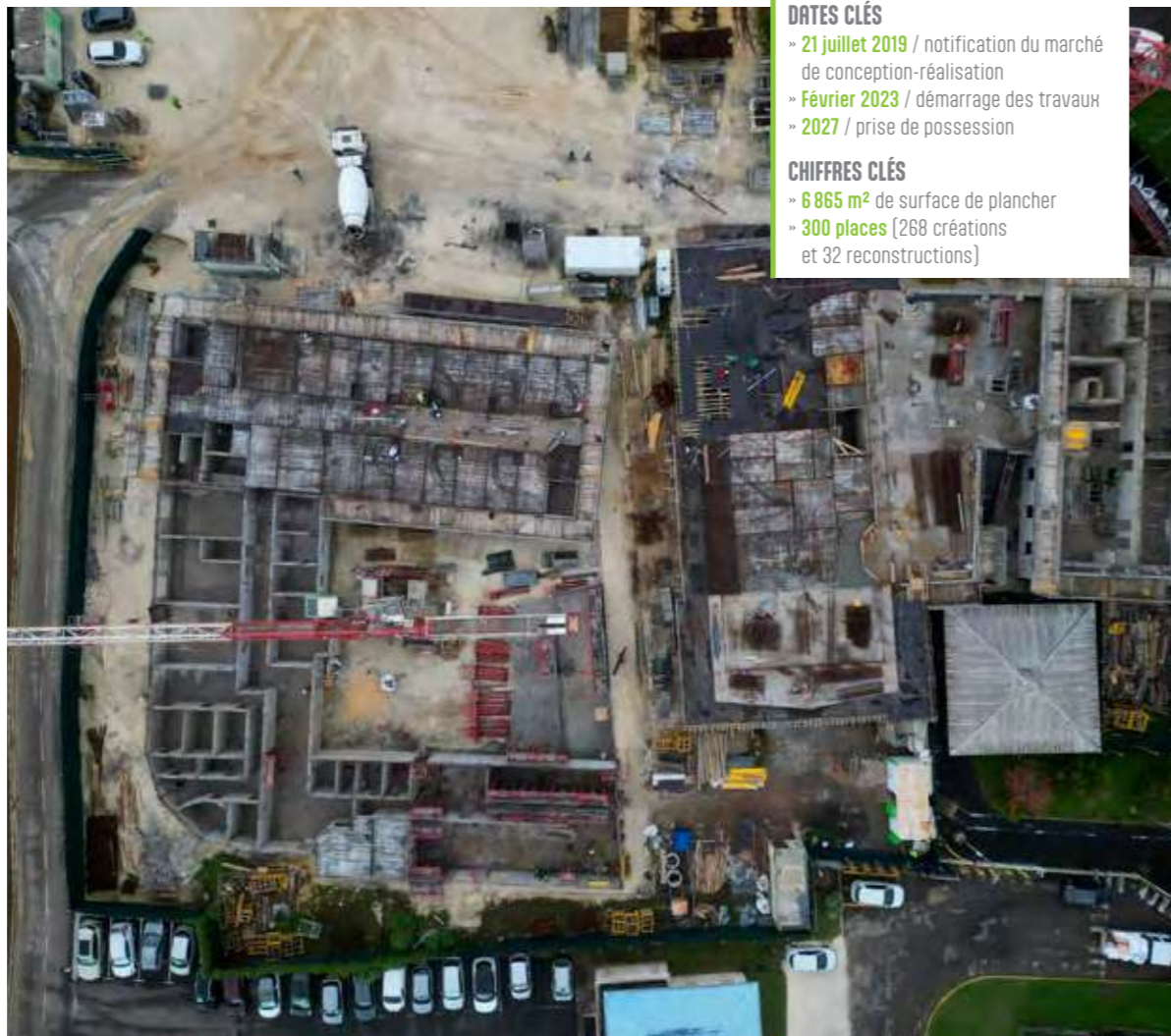
- » **14 120 m²** de surface de plancher
- » **200 places**
- » **20 000 h** d'insertion





DISPOSITIF D'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DE BAIE-MAHAULT GUADELOUPE (971)

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault prévoit la construction de 300 places. L'opération se décompose en trois phases : la première concerne la construction de locaux du personnel et du quartier de semi-liberté, situés hors enceinte ; la seconde, celle de quartiers d'hébergement (un quartier d'accueil et d'évaluation, deux quartiers de maison d'arrêt pour hommes, un quartier disciplinaire et d'isolement). La dernière phase portera sur le raccordement de l'extension au centre pénitentiaire existant. Après obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale unique en fin d'année 2022, les travaux ont débuté en 2023 par la création et la mise à disposition du parc de stationnement du personnel et se sont poursuivis par les fondations puis le gros œuvre des locaux hors enceinte.



© Victor Somody

CONTRACTANTS Groupement de conception/ réalisation

Entreprises / Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest (mandataire) – Bouygues Bâtiment Outre-Mer
Maîtrise d'œuvre / Hardham Architecture
Bureaux d'études / EGIS – ICM – Delta Ingénierie

DATES CLÉS

- » 21 juillet 2019 / notification du marché de conception-réalisation
- » Février 2023 / démarrage des travaux
- » 2027 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

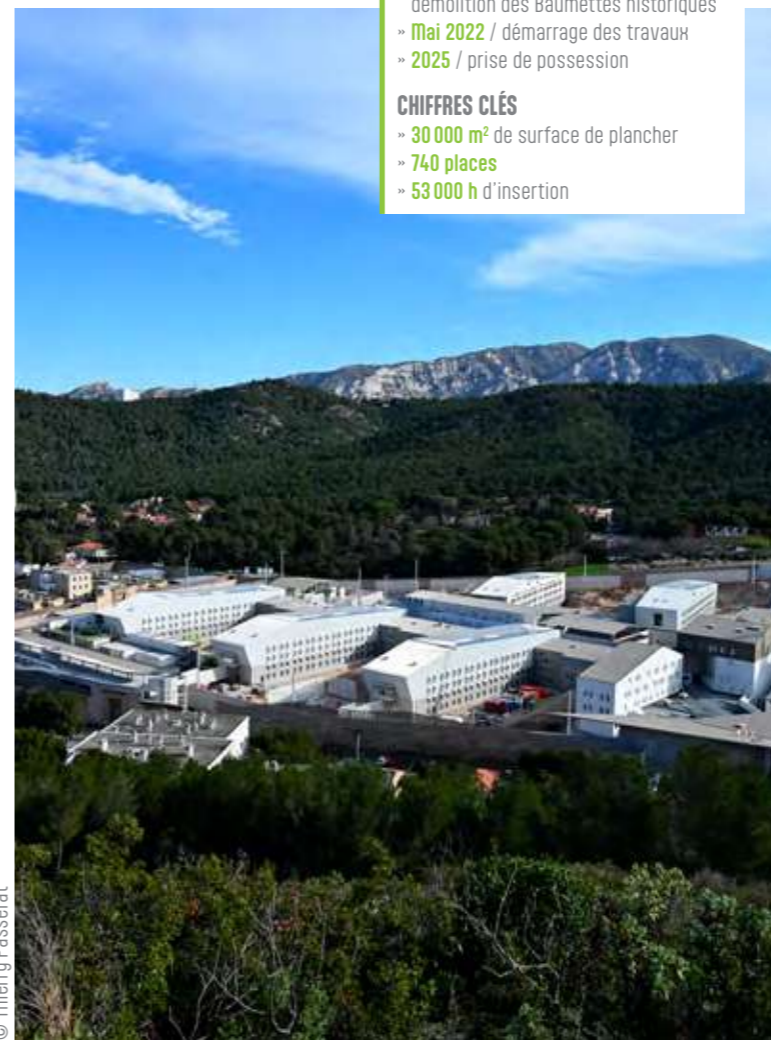
- » 6 865 m² de surface de plancher
- » 300 places (268 créations et 32 reconstructions)



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - BAUMETTES 3 BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Cette opération est, après la mise en service en 2017 de l'établissement Baumettes 2, la dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille. À sa livraison, l'établissement totalement neuf constituera par sa capacité le troisième centre pénitentiaire de France. Les travaux de démolition démarrés au mois de septembre 2021 se sont achevés en mai 2022, permettant le démarrage des travaux de reconstruction qui se dérouleront jusqu'en 2025.

En parallèle, les travaux d'extension du SAP (Services à la personne) de Baumettes 2 sont en cours (Entreprise BEC Provence construction ; maîtrise d'œuvre Ingecor/Egis/Hardham architecture) pour répondre aux besoins de l'ensemble du centre pénitentiaire et assurer une jonction entre Baumettes 2 et Baumettes 3.



© Thierry Passerat

CONTRACTANTS

Entreprise / Eiffage Construction Sud-Est
Architectes / Groupe 6 et WTF/A
Bureaux d'études / CS Ingénierie, WSP France, Inddigo

DATES CLÉS

- » Mars 2021 / notification du marché de conception-réalisation
- » Septembre 2021 – Mai 2022 / démolition des Baumettes historiques
- » Mai 2022 / démarrage des travaux
- » 2025 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » 30 000 m² de surface de plancher
- » 740 places
- » 53 000 h d'insertion



© Thierry Passerat



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN GIRONDE (33)

La reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan permet d'offrir de nouvelles places de détention et de résorber la vétusté des bâtiments existants. Les travaux de reconstruction, démarrés en 2021, sont organisés en

deux grandes phases d'aménagement du nord du domaine pénitentiaire, de manière à assurer la continuité d'activité de l'établissement existant. La remise des clefs de la phase 1 a eu lieu le 13 mars 2024.

339 places de détention fonctionneront en autonomie dans des bâtiments neufs, la mise en service de la seconde moitié de l'établissement étant prévue pour 2026.

CONTRACTANTS

Groupement de conception/réalisation

Entreprises / Vinci Construction France (mandataire) / GTM Aquitaine
Maîtrise d'œuvre / Archi5 / Ingerop / SSO

DATES CLÉS

- » 2019 / notification du marché de conception-réalisation
- » 2020 / démarrage des travaux préparatoires
- » 2021-2024 / travaux de la phase 1 (construction d'un établissement pénitentiaire)
- » 2024 / prise de possession de la phase 1
- » 2024-2026 / démarrage des travaux de la phase 2 (bâtiments complémentaires) et prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » 35 000 m² de surface de plancher
- » 602 places pour l'établissement pénitentiaire
- » 45 000 h d'insertion



© DR



© DR



© Nicolas Fussler



CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre / NUNC Architectes, Mizrahi, Prakys

OPC / Planete Management

Travaux en lots séparés (5 lots)

Lot 1 – Gros-œuvre étendu / Terideal

Lot 2 – Plomberie chauffage et ventilation / Air climo

Lot 3 – CFO / CFA / CESA

Lot 4 – Ascenseur / TH Elevator

Lot 5 – VRD espaces verts / STRF

DATES CLÉS

- » Juin 2022 / démarrage des travaux
- » Avril 2024 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » 3 000 m² de surface de plancher
- » 2 000 h d'insertion

CENTRE DE FORMATION CONTINUE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

Le centre de formation continue (CFC) regroupera les fonctions de formation continue à destination de tout le personnel francilien de la direction de l'administration pénitentiaire et de la direction interrégionale des services pénitentiaires. Il sera constitué de

salles de cours, d'un amphithéâtre et de salles de simulation pour l'enseignement théorique et pratique du personnel de l'administration pénitentiaire. Les travaux ont débuté à l'été 2022 et la livraison est prévue pour le mois d'avril 2024.



MAISON D'ARRÊT NÎMES GARD (30)

Le projet consiste en une extension de la maison d'arrêt de Nîmes afin d'améliorer les conditions de détention de cet établissement qui souffre aujourd'hui de surpopulation. Deux nouveaux quartiers d'hébergement (hommes et femmes) sont prévus avec leurs cours de promenade et leurs terrains de sport dédiés. Le projet prévoit également le remplacement d'équipements et réseaux techniques centraux vétustes ainsi que le réaménagement du poste central de sécurité et de sûreté active de l'établissement. Après la sélection du groupement en 2020, les travaux de la première phase ont démarré en 2021 en site pénitentiaire occupé. Les travaux de la phase 2 ont démarré en avril 2022, pour partie en site pénitentiaire occupé, pour partie sur une emprise sécurisée dédiée au chantier, à l'intérieur du mur d'enceinte de la maison d'arrêt.



CONTRACTANTS Groupement de conception/ réalisation

Entreprises / Société Méridionale
du Bâtiment (mandataire) / JP Elec /
Sanithermic

Maitrise d'œuvre / Synthèse Architecture
/ Artelia Bâtiment et Industrie

DATES CLÉS

- » **août 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **avril 2021** / démarrage des travaux
- » **2^e semestre 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 700 m²** de surface de plancher
- » **150 places**
- » **8 800 h** d'insertion

© SMD

CONTRACTANTS

Groupement de conception/
réalisation

Entreprises / Léon Grosse
Architecte et Paysagiste / Groupe 6
Bureau d'étude technique / Beteg
Bureau d'étude environnemental /
Inddigo

DATES CLÉS

- » **novembre 2020** / lancement de la consultation en conception-réalisation
- » **septembre 2022** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2^e trimestre 2023** / démarrage de la préparation du site – dépollution pyrotechnique et fouilles archéologiques
- » **1^{er} trimestre 2024** / démarrage des travaux
- » **2026** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **26 900 m²** de surface de plancher
- » **400 places**
- » **55 000 h** d'insertion

© Groupe6



CENTRE DE DÉTENTION DU COMTAT VENAISSIN VAUCLUSE (84)

Le marché pour la réalisation du nouveau centre de détention d'une capacité de 400 places sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue a été notifié en septembre 2022. À la suite de la dépollution pyrotechnique, des travaux de fouilles archéologiques ont été réalisés et ont pris fin en décembre 2023. Ils ont permis de mettre à jour divers vestiges, du Premier Âge du Fer au Haut Moyen Âge. Les autorisations de construire ont été obtenues en décembre 2023 permettant un démarrage des travaux en janvier 2024.



ÉCOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP) AGEN (47)

La réalisation de ce programme de nouveaux bâtiments d'enseignement s'inscrit dans l'opération globale d'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), initiée par la livraison de nouvelles surfaces d'enseignement modulaires en 2019 et poursuivie par la livraison

d'un nouveau village d'hébergement en 2022. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en juin 2022 après la sélection du lauréat en mars. Après l'obtention du permis de construire en août 2023 et le lancement de l'appel d'offres pour les travaux fin 2023, les travaux

démarreront à l'automne 2024 pour deux ans à l'issue d'une phase projet réalisée en collaboration entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise.

BÂTIMENTS NEUFS CONCERNÉS

Un pôle de criminologie et un bâtiment d'enseignement pratique

CONTRACTANTS

Patrick Arotcharen (mandataire)
Bernadberoy Ingénierie
Cesma
Technisphere
Etamine
IDB Acoustique
Deloménie
Geotec

DATES CLÉS

- » **Mars 2022** / sélection du lauréat
- » **2024** / démarrage des travaux
- » **2026** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 300 m²** de surface de plancher dont
- **3 750 m²** dédiés au pôle de criminologie, nouveau bâtiment d'enseignement théorique
- **1 550 m²** dédiés au nouveau bâtiment d'enseignement pratique



DATES CLÉS

- » **Du 25 janvier au 1^{er} mars 2021** / enquête publique
- » **Septembre 2021** / lancement de la consultation
- » **2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **37 000 m²** de surface de plancher
- » **615 places**

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MURET HAUTE-GARONNE (31)

Le nouvel établissement de Muret d'une capacité de 615 places répond à la problématique de la surpopulation carcérale des établissements existants de la région toulousaine. L'enquête publique a eu lieu au premier trimestre 2021, et l'arrêté de DUP a été pris fin juillet 2021. La consultation des groupements a démarré en septembre 2021, et 3 candidatures ont été retenues.

La notification du marché est prévue en 2024. L'arrêté préfectoral de dérogation espèces protégées a été obtenu en février 2023. Les premières interventions sur site ont été réalisées en décembre 2023 afin de pouvoir démarrer le diagnostic archéologique au premier trimestre 2024.

DATES CLÉS

- » **Février 2023** / lancement de l'appel d'offres
- » **2nd semestre 2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **27 000 m²** de surface de plancher
- » **850 places**

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ANGERS-LES-LANDES MAINE-ET-LOIRE (49)

Le projet de nouveau centre pénitentiaire dans le Maine-et-Loire, d'une capacité de 850 places, est localisé sur les communes de Loire-Authion et de Trélazé. La consultation pour sa conception et sa réalisation a été lancée en août 2023, l'appel à candidature ayant permis de retenir 3 candidats. La notification du marché est prévue au 2nd semestre 2024.

Le dossier de déclaration d'utilité publique a été déposé fin 2023 et l'enquête publique associée est prévue pour l'été 2024. Ce projet est mené en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de proposer l'insertion la plus adéquate dans son environnement, tenant compte tout particulièrement d'une desserte routière conçue par les collectivités locales.

MAISON D'ARRÊT DE SEINE-SAINT-DENIS SEINE-SAINT-DENIS (93)



Le projet de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis a pour finalité l'unification de deux structures : l'existant sur la commune de Villepinte et le futur établissement de Tremblay-en-France. L'objectif est de disposer à terme de 1285 places dont 705 places neuves.

Les principaux enjeux sont la mutualisation des espaces (administration, greffe, ateliers, services à la personne, sûreté, etc.), l'inscription environnementale du bâtiment dans le territoire et le phasage des travaux qui se dérouleront en partie en site occupé.

Le démarrage des travaux est prévu au 3^e trimestre 2024. À terme, la MASSD et la structure d'accompagnement à la sortie de Noisy formeront une seule entité : le centre pénitentiaire de Seine-Saint-Denis.

CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise mandataire / Bouygues Bâtiments Île-de-France
Architecte et Paysagiste / Carta, Reichen et Robert
Bureau d'étude technique / OTEIS
Bureau d'études structure / Berim
Bureau d'études environnemental / Diagobat

DATES CLÉS

- » Juin 2020 / lancement de la consultation
- » Mars 2021 / obtention de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP)
- » Octobre 2022 / notification du marché de conception-réalisation
- » T3 2024 / démarrage des travaux
- » 2027 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » 41 000 m² de surface de plancher
- » 705 places neuves
- » 88 500 h d'insertion



© Carta, Reichen et Robert

CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise mandataire / Rabet Dutilleul Construction
Architecte / A26 Architectures
Bureau d'études / Ingerop Conseil et Ingénierie

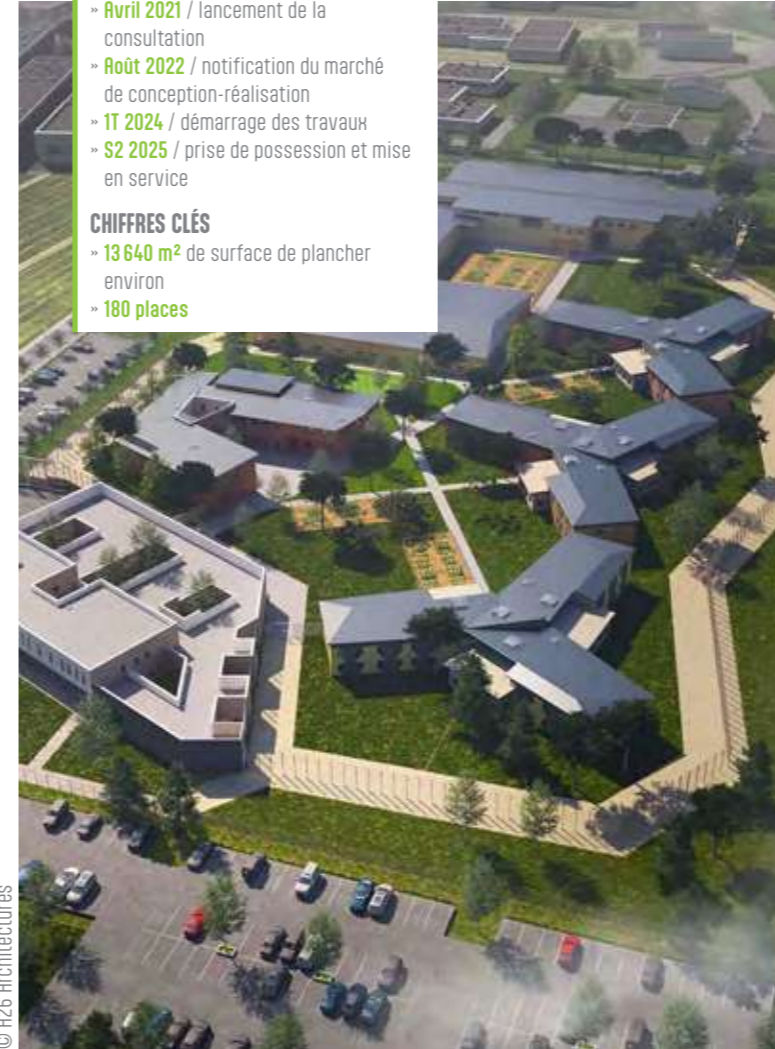
DATES CLÉS

- » Avril 2021 / lancement de la consultation
- » Août 2022 / notification du marché de conception-réalisation
- » T1 2024 / démarrage des travaux
- » S2 2025 / prise de possession et mise en service

CHIFFRES CLÉS

- » 13 640 m² de surface de plancher environ
- » 180 places

© A26 Architectures



INSERRE ARRAS PAS-DE-CALAIS (62)

Les prisons InSERRÉ (Innové par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'emploi) sont des établissements à visée expérimentale entièrement centrés sur la formation et le travail, ayant vocation à accueillir des personnes détenues avec un faible reliquat de peine (entre 1 an et 3 ans). Le premier établissement de ce type se situera sur la commune de Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras.

Le démarrage des travaux est prévu au premier semestre 2024 pour une livraison en 2025. Deux autres prisons expérimentales InSERRÉ sont également prévues, l'une dans les Ardennes sur la commune de Donchery et l'autre en Meurthe-et-Moselle, sur la commune de Toul.



© A26 Architectures



CENTRE DE DÉTENTION DE LA GARRIGUE - COMMUNE DE RIVESALTES

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

La consultation pour la réalisation du nouveau centre de détention d'une capacité de 515 places sur la commune de Rivesaltes a été lancée en octobre 2021 et 4 candidats ont été retenus. Le projet lauréat a été désigné, la notification du marché est prévue au premier trimestre 2024. Le projet est localisé dans le prolongement de la zone d'activité du Mas de la Garrigue, au nord-est de la commune de Rivesaltes.

Il a fait l'objet d'une concertation préalable début 2021, puis d'une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet fin 2022. Cette opération est menée en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de proposer l'insertion la plus adéquate dans son environnement.

DATES CLÉS

- » **Octobre 2021** / lancement de la consultation en conception-réalisation
- » **1^{er} trimestre 2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **32 500 m²** de surface de plancher
- » **515 places**



© AIA Architectes - UTFA Architectes

© AIA Architectes - UTFA Architectes



MAISON D'ARRÊT DU VAL-DE-MARNE - COMMUNE DE NOISEAU

VAL-DE-MARNE (94)

Le projet de construction d'une maison d'arrêt de 800 places dans le Val-de-Marne répond à la problématique de la surpopulation carcérale des établissements existants de la région Île-de-France et du département, présentant notamment à la prison de Fresnes un taux de suroccupation de 145 % en octobre 2022.

Une première phase de concertation permettant d'informer et consulter le public en amont du projet a été menée du 9 janvier 2023 au 17 février 2023, et doit se poursuivre en amont de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme jusqu'au dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique. Une procédure visant à déclarer le projet d'intérêt général sera également menée au premier semestre 2024.

La consultation des entreprises pour la réalisation du nouvel établissement pénitentiaire a été lancée en octobre 2023. La notification du marché est prévue en 2024. L'insertion paysagère et les enjeux environnementaux seront une composante forte du projet.

DATES CLÉS

- » **Octobre 2023** / lancement de l'appel d'offres
- » **2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **46 300 m²** de surface de plancher
- » **800 places**

CENTRE PÉNITENTIAIRE NÎMES-SUD

GARD (30)

Le nouvel établissement pénitentiaire de Nîmes-Sud, d'une capacité de 700 places, répond à la problématique de la surpopulation carcérale des établissements existants du département du Gard (30). Le site d'implantation se situe à cheval sur la commune de Nîmes et de Milhaud, avec une emprise Natura 2000 « Costières nîmoises » et une sensibilité écologique spécifique. Le programme tient compte de l'enjeu de développement économique local, laissant un tènement foncier suffisamment grand pour l'implantation d'une zone d'activité au sud de l'établissement.

La concertation publique préalable a eu lieu de décembre 2022 à janvier 2023. Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) a été élaboré pour un dépôt en janvier 2024. La consultation des groupements pour le marché de conception-réalisation a été lancée en septembre 2023 pour une notification prévue en 2024.

DATES CLÉS

- » **Septembre 2023** / lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
- » **2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **23 600 m²** de surface utile
- » **700 places**

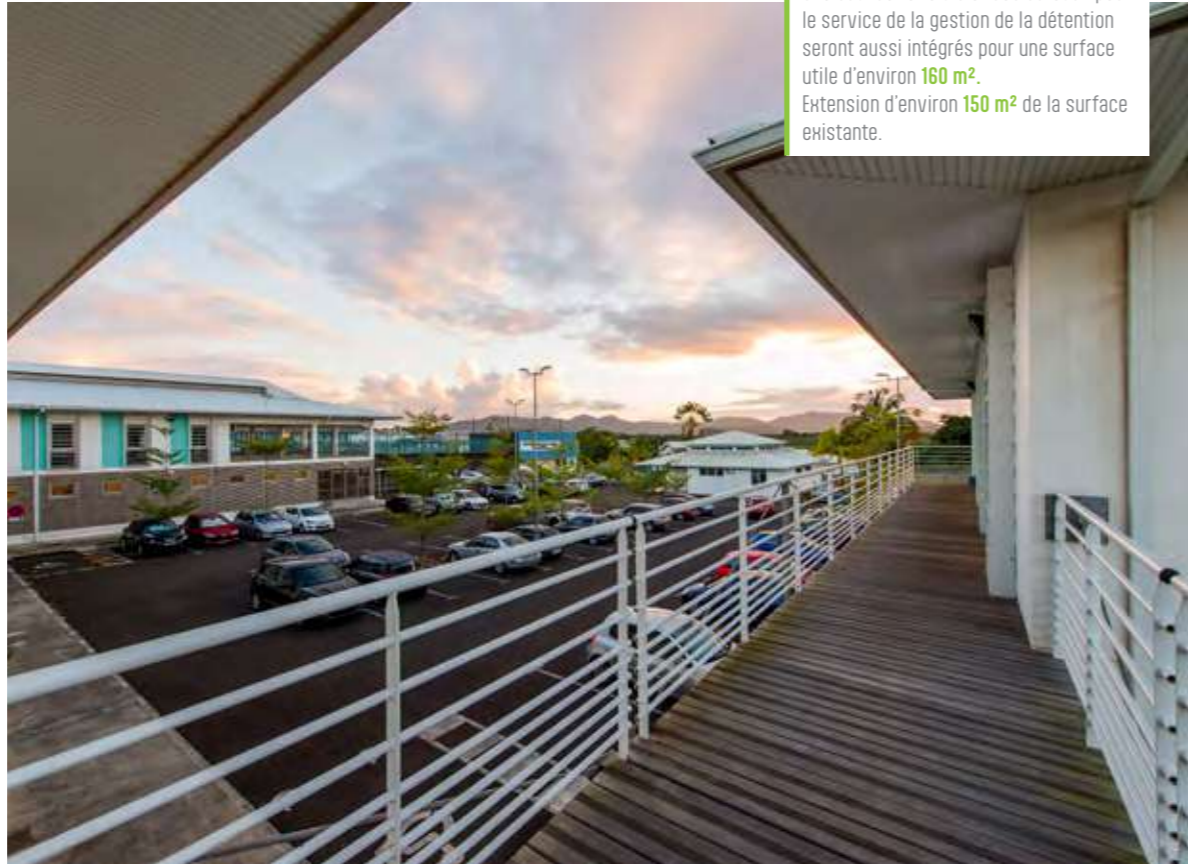


CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE /SMPR MARTINIQUE (972)

Lors de sa dernière extension, livrée en 2016, la capacité théorique de l'établissement a été augmentée au total de 50 % de sa capacité initiale, soit une nouvelle capacité portée à 730 places théoriques pour le centre pénitentiaire de Ducos.

L'ensemble des locaux des services communs a dû se restructurer pour s'adapter à cette nouvelle capacité. Seuls l'unité de consultation de soins ambulatoires (UCSA) et le service médical psychiatrique régional (SMPR) doivent encore faire l'objet d'une extension-réhabilitation qui constitue la dernière étape de cette opération d'envergure réalisée en site occupé.

Le phasage de cette opération est étroitement lié à la réalisation de la nouvelle structure d'accompagnement vers la sortie (SAS), qui accueillera la blanchisserie commune à la SAS et au centre pénitentiaire.



© Henri Salomon

US-SMPR

DATES CLÉS

- » 2024 / sélection de la maîtrise d'œuvre
- » 2024 / lancement de l'appel d'offres travaux
- » 2025-2027 / démarrage des travaux en deux phases (anciennes cuisines-blanchisserie puis UCSA- SMPR)
- » 2027 / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

Après travaux, la surface utile sera presque doublée, passant pour la nouvelle Unité Sanitaire-SMPR de **550 m² à 950 m²**.

Une buanderie relais et des bureaux pour le service de la gestion de la détention seront aussi intégrés pour une surface utile d'environ **160 m²**.
Extension d'environ **150 m²** de la surface existante.

CENTRE PÉNITENTIAIRE NORD-FRANCILIEN – BERNES-SUR-OISE VAL-D'OISE (95)

La construction du centre pénitentiaire Nord-Francilien, d'une capacité indicative de 600 places, se déroulera sur un site situé à Bernes-sur-Oise, dans le département du Val d'Oise (95), à proximité du centre de formation professionnelle pour Adultes AFPA, en limite de commune avec Morangles.

DATES CLÉS

- » **Décembre 2023** / lancement de l'appel d'offres
- » **Mars 2024** / sélection des candidatures
- » **1^{er} 2025** / notification du marché de conception-réalisation
- » **1^{er} 2026** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **20 600 m²** de surface utile
- » **600 places**

Ce projet répond aux enjeux de surpopulation carcérale et vise à améliorer les conditions de détention et de travail du personnel pénitentiaire. La procédure d'appel d'offres pour le marché de conception-réalisation a été lancée en décembre 2023. La sélection des candidatures se déroulera en mars 2024 en vue d'une attribution du marché de conception-réalisation lors du premier trimestre 2025.

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE SEINE-ET-MARNE COMMUNE DE CRISENOY SEINE-ET-MARNE (77)

Le projet est localisé sur la commune de Crisenoy, au sein d'une zone d'aménagement concerté à vocation d'activités, empiétant également sur la commune de Fouju. La consultation pour la réalisation du nouveau centre pénitentiaire, d'une capacité de 1 000 places, a été lancée en janvier 2023 et 3 candidats ont été retenus. La notification du marché est prévue pour le 3^e trimestre 2024. La procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée en novembre 2023, avec pour objectif d'obtenir l'arrêté de DUP au 3^e trimestre 2024.

L'APIJ reste engagée dans le dialogue avec ses partenaires locaux, afin d'assurer la meilleure prise en compte possible des enjeux d'insertion paysagère et de développement durable.

DATES CLÉS

- » **Janvier 2023** / lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
- » **2^e semestre 2024** / attribution du marché de conception-réalisation
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **50 000 m²** de surface de plancher environ
- » **1 000 places**
- » **120 000 h** d'insertion



CONTRACTANTSGroupement de conception-
réalisation

Entreprise mandataire / Léon Grosse

Architecte / Groupe 6 SAS

Bureau d'études / BERTEG et EDEIS

Bureau d'étude environnemental / EODD
ingénieurs Conseils**DATES CLÉS**

- » **Janvier 2023** / lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2T 2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **22 000 m²** de surface de plancher environ
- » **550 places**



© Léon Grosse

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VANNES MORBIHAN (56)

L'implantation du nouvel établissement pénitentiaire, d'une capacité indicative de 550 places et comprenant un Pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) de 50 personnes, est prévue sur le lieu-dit de Chapeau Rouge, au nord-est de Vannes.

Ce projet répond aux enjeux de surpopulation carcérale constatée sur la région Bretagne et vise à rapprocher les personnes détenues du Morbihan de leurs attaches familiales, tout en améliorant les conditions de détention et les conditions de travail du personnel pénitentiaire.

À la livraison de ce nouvel établissement, l'ancienne maison d'arrêt de Vannes d'une capacité de 30 places, souffrant de vétusté, fermera ses portes.

CENTRE PÉNITENTIAIRE LE MUY VAR (83)

D'une capacité de 650 places, ce futur centre pénitentiaire sera aménagé sur la commune du Muy, dans le département du Var. Plusieurs parcelles ont été analysées depuis 2018 sur ce département pour accueillir un nouveau centre pénitentiaire.

La parcelle retenue et validée en novembre 2022 pour ce projet se situe à l'Ouest du Muy, plus précisément au nord du projet de création d'une zone d'activité (dit « Arcs sud ») porté par les collectivités.

La consultation en conception-réalisation est en cours après son lancement en septembre 2023.

DATES CLÉS

- » **Septembre 2023** / lancement de la consultation en conception-réalisation
- » **2025** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Fin 2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **20 hectares** de foncier envisagés
- » **650 places**

CENTRE PÉNITENTIAIRE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES PAU (64)

La construction d'un établissement pénitentiaire de 250 places est prévue sur le territoire de la ville de Pau à horizon 2027.

Ce nouvel établissement pénitentiaire a pour vocation de remplacer la maison d'arrêt actuelle de Pau, très vétuste et dont le terrain contraint, d'une surface d'un hectare, ne permet aucune extension. Ce nouveau projet fait l'objet d'une concertation publique entre avril et mai 2024.

DATES CLÉS

- » **Septembre 2023** / passage en phase opérationnelle au conseil d'administration
- » **Avril-mai 2024** / concertation publique
- » **2026** / démarrage des travaux
- » **2027** / livraison

CHIFFRES CLÉS

- » **250 places**



**MEURTHE-ET-MOSELLE****DATES CLÉS**

- » **Mars 2024** / lancement de l'appel d'offres
- » **2025** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2026** / travaux
- » **2027** / livraison

CHIFFRES CLÉS

- » **100 places**

ARDENNES**DATES CLÉS**

- » **Février 2024** / lancement de l'appel d'offres
- » **2025** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2026** / travaux
- » **2027** / livraison

CHIFFRES CLÉS

- » **100 places**

INSERRE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ARDENNES TOUL (54) ET DONCHERY (08)

Les prisons InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'emploi) sont des établissements à visée expérimentale entièrement centrés sur la formation et le travail, ayant vocation à accueillir des personnes détenues avec un faible reliquat de peine (entre 1 an et 3 ans).

Trois prisons de ce type sont prévues : la première à Arras dont les travaux démarrent en 2024, les deux autres à Toul et à Donchery. Pour la prison de Donchery et celle de Toul, les appels d'offres seront lancés respectivement en février et mars 2024 avec un démarrage des travaux en 2026.

DATES CLÉS

- » **2027** / livraison

SAS CHÂLONS- EN-CHAMPAGNE MARNE (51)

Une structure d'accompagnement vers la sortie de 90 places est prévue à Châlons-en-Champagne sur le site du Mont Héry.

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 86 • Missions et statut
- 88 • Le conseil d'administration
- 90 • Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 94 • L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 96 • La direction générale
- 99 • L'organigramme
- 100 • Les directions de programme et des services experts
- 104 • Le secrétariat général

L'AGENCE

La présentation de l'agence

Missions et statut

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics.

Elle exerce en outre un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sous sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur toutes les problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation-maintenance.

L'Agence a également compétence pour conduire toutes les procédures d'acquisition foncière et toutes celles qui sont en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme sur les projets confiés (déclarations d'utilité publique, mesures de compensation, concertations publiques).

Cité du ministère de la Justice
de Saint-Laurent du Maroni



© Architecture Studio

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ afin d'étendre les modalités d'intervention de l'APIJ en lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets conjoints avec d'autres entités de l'État (sous réserve qu'une partie du projet réponde à un besoin de la Justice) d'une part, et d'autre part de modifier et de simplifier le fonctionnement des conseils d'administration en évoquant le cas de la vacance, absence ou empêchement du président du conseil d'administration, et en modifiant le point de départ des délais d'approbation des délibérations.

Palais de justice de Meaux



© Atelier du Pont Architectes

Le conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice est composé de :

Président

- » **Monsieur Frédéric CHASTENET DE GÉRY**
à compter du 1^{er} juin 2023, Conseiller maître à la Cour des comptes
- » **Monsieur Xavier LEFORT**
jusqu'au 30 mai 2023, Conseiller maître à la Cour des comptes, préfet de la Guadeloupe depuis le 06/02/2023

Membres de droit

- » **La secrétaire générale** ou son représentant (ministère de la Justice)
- » **Le directeur de l'administration pénitentiaire** ou son représentant (ministère de la Justice)
- » **Le directeur des services judiciaires** ou son représentant (ministère de la Justice)
- » **La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse** (ministère de la Justice)
- » **La directrice du budget** ou son représentant (ministère chargé du budget)
- » **Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature** ou son représentant (ministère de la transition écologique et de la cohésion du territoire)
- » **Le directeur de l'immobilier de l'État** ou son représentant (ministère du Budget et des Finances)

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux

- » **Madame Nathalie MORIN**
Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne
- » **Monsieur Philippe ESTINGOY**,
Directeur général de l'agence qualité construction
- » **Monsieur Renaud SEVEYRAS**
Directeur interrégional des services pénitentiaires du grand Est
- » **Madame Delphine CLOAREC**,
Directrice de la maison d'arrêt d'Angers
- » **Madame Marie-Suzanne LE QUEAU**,
Procureure générale près la cour d'appel de Paris – Parquet général
- » **Madame Catherine MATHIEU**,
Présidente du tribunal judiciaire de Meaux
- » **Monsieur Renaud LE BRETON DE VANNOISE**,
Premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Palais de justice de Meaux



© Atelier du Pont Architectes



© Architecture Studio

Représentants du personnel de l'Agence

- » **M. Adrian POLO**
Chef de projet
- » **Mme Julie PANIS**
Directrice de la programmation et de la prospective (DPP)
Suppléante : Julia PIETO,
Adjointe à la directrice de la DPP

Cité du ministère de la Justice
de Saint-Laurent du Maroni

Réunions et délibérations

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à six reprises en 2023 : les 24 janvier, 8 mars, 17 avril, 20 juin, 27 septembre, 7 décembre.

88 délibérations ont été approuvées :

- » **34** concernant des opérations judiciaires, dont **2 schémas directeurs et 6 quitus** permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;
- » **40** concernant des opérations pénitentiaires, dont **3 quitus** permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;
Dont 4 pour l'approbation de conventions ou de leurs avenants :
 - Avenant à la convention de mandat concernant Saint-Laurent du Maroni (pénitentiaire, judiciaire, protection judiciaire de la jeunesse)
 - Avenant à la convention concernant l'Île de la Cité (judiciaire)
 - Avenant à la convention de mandat concernant la cité judiciaire de Cayenne (judiciaire)

- » 1 concernant la protection judiciaire de la jeunesse ;
- » 1 concernant une opération du secrétariat général : Maison Rebard – commandes d'études préalables ;
- » 12 délibérations sur le fonctionnement de l'Agence :
 - Vote sur le budget rectificatif 2023,
 - Présentation de la démarche de lutte contre les risques d'atteintes à la probité et son plan d'action,
 - Présentation de la méthodologie pour la cartographie des risques budgétaire-comptables et du plan d'actions,
 - Approbation du compte financier 2023 (et du rapport ordonnateur),
 - Vote sur l'action sociale,
 - Approbation d'une révision du PMOA,
 - Vote sur la mise en œuvre de la prime collective 2023 (résultats 2022),
 - Présentation du rapport d'activité,
 - Présentation et approbation de la cartographie des risques d'atteintes à la probité et du plan d'actions,
 - Approbation de l'adhésion à l'action sociale interministérielle,
 - Vote sur le budget initial 2024.

Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence

Le décret statutaire de l'Agence organise le cadre conventionnel de son intervention.

L'Agence intervient en qualité de maître d'ouvrage selon un protocole qui définit le cadre conventionnel d'exercice de ses attributions pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice (dit « protocole de maîtrise d'ouvrage »); par ailleurs, lorsque les montages opérationnels retenus avec la Chancellerie sont des contrats globaux, l'Agence intervient alors en tant que mandataire, et des conventions de mandat sont signées.

L'Agence signe également des conventions d'assistance au titre de ses missions d'expertise et d'assistance.



© Atelier du Pont Architectes

Palais de justice de Meaux

© Snøhetta Studio Paris



LE PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Les conditions et les modalités suivant lesquelles l'APIJ agit en qualité de maître d'ouvrage pour les opérations du ministère de la Justice sont régies par un protocole spécifique établi avec ses tutelles. Une nouvelle version du protocole a été élaborée dans le cadre d'échanges entre l'APIJ et ses tutelles. Cette nouvelle version a été approuvée par le conseil d'administration de l'Agence du 27 septembre 2023.

Le nouveau protocole, d'une durée de validité de 5 ans, conserve l'économie générale du précédent document tout en apportant des précisions et des évolutions opérationnelles (définition des attendus des études de schéma directeur, introduction du principe de lettre de commande du ministère en amont d'une opération, possibilité d'échelonner les délégations d'autorisations d'engagements, etc.).

LES CONVENTIONS DE MANDAT

Convention de mandat signée avec le Conseil d'État et l'accord du secrétariat général

La commission des recours des réfugiés s'est installée à Montreuil en 2004. L'établissement, qui est devenu Cour nationale du droit d'asile (CNDA), est rattaché au Conseil d'État depuis le 1^{er} janvier 2009. Les principales fonctions de la juridiction sont réparties entre trois sites montreuillois. Le tribunal administratif (TA) a également son siège à Montreuil.

Le Conseil d'État, souhaitant transférer ces juridictions sur le campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité, a confié à l'APIJ un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la conduite de la réhabilitation de ce site au profit de la CNDA et du TA. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018. Les travaux ont démarré en avril 2024.

Conventions pour la reconstruction du palais de justice de l'île de la Cité

Dans le cadre du projet de reconstruction du palais de justice de l'Île de la Cité à Paris, l'APIJ s'est vu confier par convention interministérielle un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations transverses de mise aux normes et de restauration des cours et du clos-couvert du site, dont les occupants principaux relèvent du ministère de la Justice, du ministère de la Culture et du ministère de l'Intérieur.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2018 a approuvé le pilotage par l'APIJ de l'instance de coordination de maîtrise d'ouvrage et de portage des actions transverses. La convention interministérielle a été signée en juin 2019, et suivie de 3 avenants en novembre 2020, décembre 2021 et septembre 2022.

Une convention de mandat complémentaire est confiée à l'APIJ par la préfecture de police, pour exercer la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de plateaux tertiaires affectés au ministère de l'Intérieur au sein du palais de justice. Approuvée au conseil d'administration du 23 juin 2021, elle a fait l'objet d'un avenant en mars 2022. Les travaux ont démarré début 2023.

ENAP (enseignement)



© Agence d'architecture Patrick-Arocharen

Convention de mandat pour la réalisation de la cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit l'implantation d'un tribunal judiciaire de plein exercice et d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni.

Cette opération, réalisée sous forme d'un marché global de performance, fait l'objet d'une convention de mandat approuvée au conseil d'administration du 13 novembre 2019. Deux avenants ont été approuvés respectivement en décembre 2020 et janvier 2023. Le marché global de performance a été notifié en octobre 2023.

Convention de mandat pour la construction de la cité judiciaire de Cayenne

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit la construction d'une nouvelle cité judiciaire regroupant l'ensemble des juridictions de première instance à Cayenne.

La convention de mandat pour cette opération, réalisée sous forme d'un marché global de performance, a été approuvée au conseil d'administration du 11 mars 2020. Elle a fait l'objet d'un avenant approuvé en mars 2021 suite à la demande du Conseil d'État d'intégrer à cette réalisation le tribunal administratif de Guyane. Le jury visant à sélectionner le groupement a eu lieu en février 2024.

Convention de mandat pour la réalisation de la cité judiciaire et administrative de Saint-Martin

À la suite du cyclone Irma de 2017, l'État a décidé d'engager une opération de construction d'une cité administrative et judiciaire qui regroupera une majorité des services publics de Saint-Martin dans des bâtiments construits aux normes anticycloniques et parasismiques.

Ce projet interministériel, financé par France Relance, a été confié à l'APIJ dans le cadre d'une convention de mandat entre l'APIJ et deux mandants : la préfecture de Guadeloupe et le ministère de la Justice. Cette convention, approuvée au conseil d'administration du 23 juin 2021, prévoit une dévolution du projet sous forme de marché global de performance. Il a été notifié en décembre 2021 et les travaux ont démarré en janvier 2024.

Tribunal judiciaire de Cusset



© BLP & Associés

LES CONVENTIONS D'ASSISTANCE

Les conventions d'assistance à la direction des services judiciaires et à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour les Antilles et la Guyane

En l'absence de départements immobiliers du secrétariat général du ministère de la Justice dans les territoires ultramarins, le ministère de la Justice a souhaité une assistance spécifique de l'APIJ vis-à-vis des problématiques immobilières de la direction des services judiciaires (DSJ) et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) aux Antilles et en Guyane. Deux conventions régissant cette activité ont été approuvées : en avril 2016 (avec mise à jour en novembre 2016, puis décembre 2021) s'agissant de la DSJ, et en juin 2018 s'agissant de la DPJJ.



© HAAN Architecten

L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

Dans le cadre de ses missions de maîtrise d'ouvrage, l'APIJ agit au nom et pour le compte du ministère de la Justice ; la Chancellerie conserve dans le même temps ses prérogatives relatives à la décision d'investir, la fixation des données de cadrage stratégiques, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence.

© Groupe 6



© Groupe 6

Dans ces conditions, un ensemble d'instances structure la relation tutélaire de l'APIJ avec la Chancellerie :

- » le conseil d'administration de l'APIJ qui, par l'approbation des délibérations qui lui sont soumises, exerce ses prérogatives tutélares ;
- » les réunions mensuelles, organisées avec les services immobiliers du secrétariat général, de la direction des services judiciaires et de la direction de l'administration pénitentiaire, qui permettent de dresser un compte-rendu de l'actualité des opérations, solliciter des arbitrages et susciter des échanges ;

- » les réunions de travail opérationnelles (foncier, programme, études, etc.) permettant un échange technique sur les projets, préalables à des arbitrages éclairés par la tutelle ;
- » les dialogues de gestion trimestriels avec le service concerné du secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues dont les principaux thèmes sont la soutenabilité de la masse salariale et des principales dépenses de fonctionnement (loyers, déplacements) et les démarches de progrès engagées par l'Agence (audit RH, contrôle interne).



© HAAN Architecten

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) est également établi entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui assurent la cotutelle de l'opérateur, et l'APIJ.

Il fixe un ensemble d'orientations stratégiques qui guideront les actions et les méthodes déployées par l'Agence.

L'organisation de l'Agence

La direction générale

L'Agence est dirigée depuis le 3 janvier 2022, par M. David Barjon, architecte et urbaniste général de l'État.

Le directeur général préside chaque semaine le comité de direction (CODIR) composé du directeur adjoint au directeur général, de six directeurs/directrices chargé(e)s du pilotage et de la coordination des équipes de projet, du secrétaire général, de son adjoint et de la directrice de cabinet.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs et directrices de programme, les directrices des services transversaux et l'agent comptable.

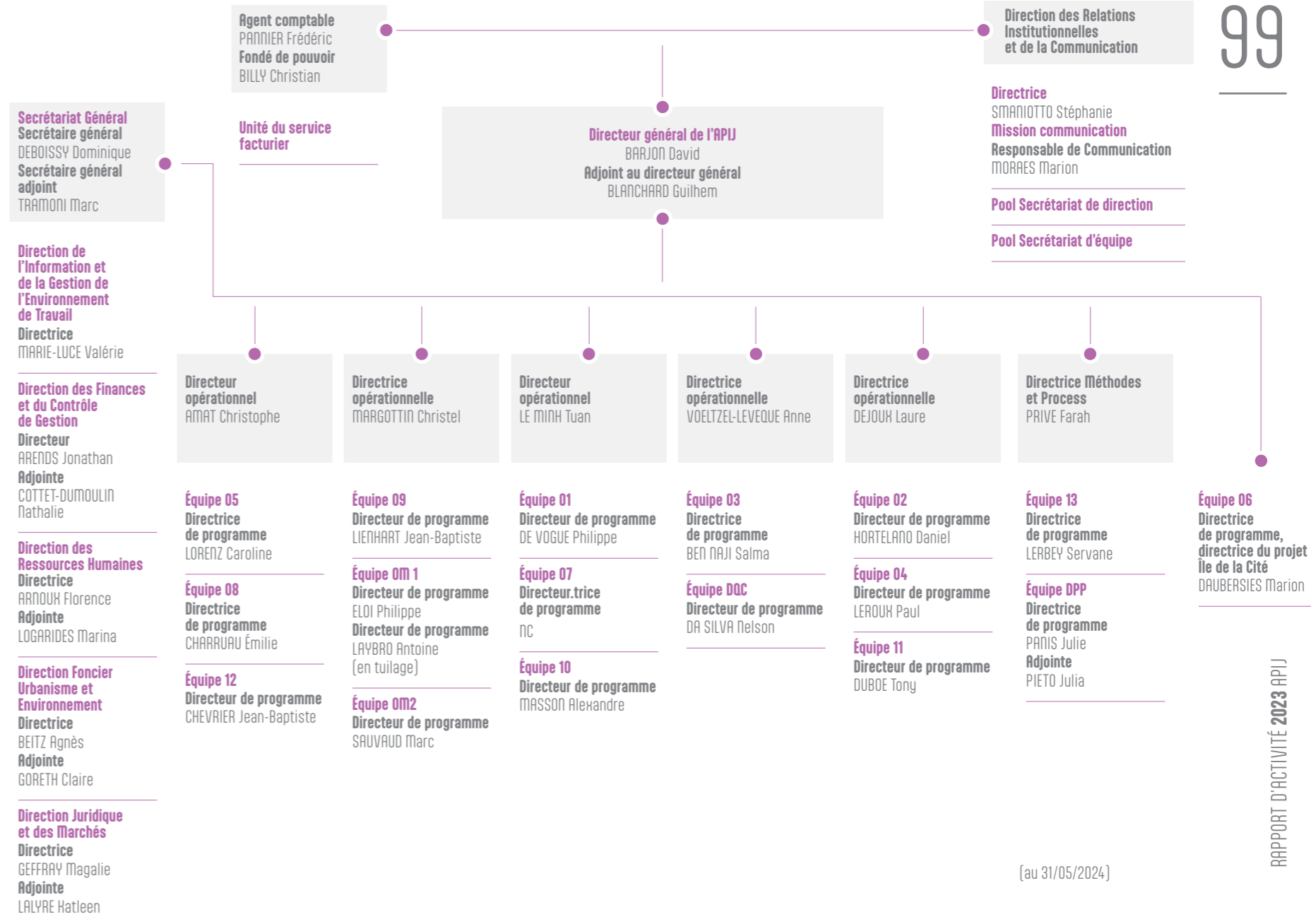
Ce conseil est tout à la fois un lieu d'information et de présentation de l'activité générale et des démarches transversales, et un lieu d'échange où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques nécessitant d'être débattues.

Le comité de direction de l'APIJ





L'agence



Les directions de programme et des services experts

L'Agence compte 15 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle, dont deux sont basées en Guadeloupe pour la conduite des projets sur les deux départements des Antilles.

Les équipes conduisent les opérations depuis les études préalables jusqu'au parfait achèvement, puis au quitus. Composées de chef(fe)s de projet, d'un(e) assistant(e) et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un directeur ou directrice de programme, direction elle-même pilotée par l'un des cinq directeurs (rices) opérationnel(le)s. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbanistes, etc.) assure l'expertise nécessaire à la conduite des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.



Les équipes d'Outre-mer

© APIJ

DEUX VOILETS D'EXPERTISE TECHNIQUE

En appui aux directions de programme, deux directions déploient leur expertise très en amont, en phase d'études, au fil des étapes des projets, puis en post-réception via l'organisation d'audits.

La direction de la programmation et de la prospective (DPP)

Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle et technique des espaces et des bâtiments, la DPP établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire en réponse aux souhaits d'organisation fonctionnelle exprimés par le Chancellerie, et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine. Elle veille à la bonne prise en compte et à la transmission des évolutions programmatiques dans les projets conduits par les équipes opérationnelles. L'objectif est de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations. Elle assure la capitalisation des retours d'expérience et anime les échanges avec les services des tutelles préparant les arbitrages de la Chancellerie.

Centre pénitentiaire des Pyrénées-Orientales



© UTTA Architectes - Agence Palissade

Dans le cadre du programme dit « de 15 000 places », une refonte complète du programme fonctionnel et technique pénitentiaire a été engagée entre 2019 et 2021 pour aboutir à la signature du guide générique le 23 février 2022. Depuis, la DPP et l'administration pénitentiaire ont mis en place une méthodologie de revues mensuelles fonctionnelles et techniques afin d'échanger régulièrement sur les évolutions de ces documents.

Ces échanges constants permettent une actualisation performante du guide qui sert de base programmatique aux dernières opérations du programme 15 000 places. Les programmes annexes et notamment le programme mobilier et ergonomie ont également pu être actualisés grâce à cette méthodologie d'échanges rigoureuse.

Fin 2023, la DPP a entrepris une démarche de standardisation du mobilier de la cellule et travaille conjointement avec l'administration pénitentiaire et la RIEP pour sa prise en compte sur les dernières opérations du programme. Par ailleurs, une expertise complémentaire a été effectuée, notamment via une participation à des réunions de chantiers stratégiques (maquettage, DPR ergonomie) permettant le déploiement de nouveaux outils méthodologiques.

En judiciaire, les conclusions des Etats généraux de la Justice (EGJ) et leurs impacts sur les différents projets ont plongé la DPP au cœur de la mécanique des opérations de l'Agence. La direction de la programmation et de la prospective a ainsi pu apporter son expertise métier en échangeant directement avec les juridictions sur les nouveaux postes de travail à répartir et en reprenant les tableaux de surfaces afin de calculer les impacts des EGJ. En parallèle, et toujours en lien avec les EGJ, la DPP a poursuivi l'actualisation du guide en y intégrant les spécificités de ces équipes plus nombreuses autour des magistrats.



© Agence d'architecture Patrick Airocharen

La DPP a également développé une méthodologie d'analyse lui permettant un suivi régulier des différentes phases des nombreuses opérations en phase d'études et une veille sur la bonne intégration des évolutions programmatiques.

En concordance avec la méthodologie de suivi développé en phases d'études, la DPP a enrichi en 2023 son offre de modules de formations internes au profit des équipes opérationnelles, notamment pour suivre les groupes de travail en phase conception.



10
programmes pénitentiaires relus

6
tableaux de surfaces judiciaires actualisés suite EGJ

50
GT judiciaires

1
mise au point pénitentiaire

20
sessions de formation animées

La direction de la qualité de la construction (DQC)

La qualité des constructions dépend de l'ensemble des acteurs qui interviennent lors de la construction d'un bâtiment. Cela passe notamment par une conception réfléchie, une bonne coordination des corps de métier et une mise en œuvre des produits et procédés dans le respect des normes et règles professionnelles, afin de limiter les risques de sinistralité au cours de la vie du bâtiment.

Créée en 2019, la direction de la qualité de la construction sensibilise les intervenants à l'acte de construire en présentant des retours d'expérience et en renforçant les contrôles qualité en phases de conception et exécution.

Les séances d'information, de formation et outils de contrôle développés par la DQC permettent notamment aux opérationnels de porter le regard sur les sujets techniques sensibles et visent à mieux maîtriser les conceptions et exécutions. Une attention particulière est également portée par la DQC sur les phases de réception de travaux et suivi des garanties légales des constructeurs.

Palais de justice de Toulon

En 2023, la DQC a animé 5 formations à destination des opérationnels. Elles ont porté sur des thèmes aussi variés que les réglementations incendie, la conduite et le suivi des opérations préalables à la réception (OPR), des réclamations de parfait achèvement, ou encore sur des fondamentaux concernant la plomberie, le chauffage, ventilation et climatisation (CVC), le courant fort (CFO), le courant faible (CFA), l'assurance construction et la gestion des garanties légales. Des visites visant à s'assurer de la qualité de la construction ont également été menées sur 14 chantiers pénitentiaires et judiciaires.



© Moreau Husonoki Architectes



14
visites portant sur la qualité de la construction de chantiers pénitentiaires et judiciaires à différentes étapes

5
formations thématiques menées auprès des personnels de l'agence

Le secrétariat général

Placés sous l'autorité d'un secrétaire général et de son adjoint, membres du CODIR de l'établissement, les services du secrétariat général assurent le pilotage de l'ensemble des fonctions transverses de l'Agence, qu'ils soient au service de l'appui aux opérations ou à la gestion de l'établissement.



© Carta, Reichen et Robert

Le secrétariat général est composé de deux directions expertes qui travaillent en étroite collaboration avec les équipes opérationnelles, ce dès l'instruction des projets.

LA DIRECTION DU FONCIER, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DFUE)

La DFUE a la charge de la maîtrise foncière, par la voie amiable ou par expropriation, des parcelles d'assiette des projets pilotés par l'APIJ, ainsi que la conduite de toutes les procédures administratives nécessaires à la maîtrise du foncier, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, à l'obtention des autorisations environnementales et à la compensation environnementale.

Elle apporte également un appui juridique aux directions de programme sur les problématiques se rapportant aux volets foncier-urbanisme-environnement des projets judiciaires et pénitentiaires, et s'assure du respect des engagements pris dans ces domaines.

Maison d'arrêt de Seine Saint Denis

© A26 Architectures



InSERRE Arras

Elle assure des formations à l'attention des équipes opérationnelles sur les procédures d'urbanisme et sur les évaluations et autorisations environnementales.



2
enquêtes publiques

1
participation du public par voie électronique

8
concertations organisées

Elle est devenue une direction très sollicitée avec le développement du droit afférent, notamment de l'urbanisme et de l'environnement, et de la complexité des dossiers que l'APIJ est amenée à traiter dans un contexte local parfois tendu ou sensible.

8
saisines CNDP pour désignation d'un(e) garant(e)

2
déclarations d'intention

LA DIRECTION JURIDIQUE ET DES MARCHÉS (DJM)

La DJM a été associée en 2023 à la préparation et à la notification de 67 marchés, 22 accords-cadres et 75 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 88 procédures sur son profil acheteur.

L'activité de la direction juridique et des marchés a été soutenue, le volume de consultations ayant augmenté de 3,8 %.

La DJM est mobilisée pour accompagner les équipes opérationnelles dans leur réponse aux différentes sollicitations sur des sujets complexes qui requièrent une expertise juridique, en marchés publics notamment.

En outre, l'année 2023 a également été marquée par la reprise du cycle de formation à destination des agents opérationnels en métropole et en outre-mer, dans un contexte de fort turn over, sur les thèmes suivants :

- » Passation des marchés publics
- » Exécution des marchés publics
- » Sous-traitance



88

consultations

22

accords-cadres

67

marchés

75

avenants

Le secrétariat général compte également deux directions support, la DRH et la DIGET, qui contribuent au bon environnement de travail des collaborateurs de l'APIJ.

© AIA Architectes - UTFA Architectes cotraitants



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

La croissance des effectifs de l'APIJ s'est poursuivie en 2023 avec le recrutement de 41 nouvelles personnes, tout en préservant la diversité des profils qui fait la richesse de l'établissement. Cette activité, lourde pour un établissement de 160 agents, témoigne certes du dynamisme de l'agence, mais aussi de sa capacité à relever des défis dans des délais très courts.

L'établissement a également mis l'accent sur l'accompagnement de ses agents en consolidant les actions du plan de formation, et notamment du parcours d'intégration. Ainsi, chaque agent arrivé à l'APIJ dispose d'un parcours d'intégration adapté à son métier et de points d'étapes réguliers avec son manager ou le service RH afin de s'assurer de l'adéquation de sa formation avec les missions attendues. Une après-midi d'accueil par le directeur général est désormais organisée tous les 6 mois afin de recevoir les nouveaux arrivants et délivrer des informations générales sur l'Agence.

Centre pénitentiaire des Pyrénées-Orientales

L'activité de formation a été très dense en 2023 avec 120 actions de formation tout compris, 136 agents ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2023 et avec une moyenne de 5.49 jours de formation par agent, soit 1,5 jour de plus que l'année précédente. Un parcours spécifique destiné aux cadres a été mis en place.

Poursuite de la démarche de la revue des talents

L'année 2023 a permis la poursuite d'une vaste campagne de revue des talents à destination de l'ensemble des personnels. Cette revue des talents, menée par l'ancienne secrétaire générale, la DRH et son adjointe, avait pour objectif de permettre à chacun d'avoir un temps pour faire le point sur son parcours, son poste actuel et ses perspectives professionnelles. Cette démarche a véritablement accéléré les progressions de carrière internes puisque près de 28 agents sur les années 2022 et 2023 ont bénéficié d'une promotion ou d'une évolution. La démarche sera poursuivie en 2024 après un retour d'expérience et un ajustement pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs.



159

agents permanents au 31/12/2023

61 %

femmes

39 %

hommes

4

apprentis

LA DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (DIGET)

La DIGET assure le suivi des systèmes d'information, mais aussi la gestion quotidienne des sites et des frais de déplacement. Elle garantit également la bonne administration générale au sein de l'établissement en s'assurant que les collaborateurs et les services puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les activités couvrent un spectre classiquement très large, allant de la gestion logistique et immobilière des sites au suivi du budget de fonctionnement et d'investissement, en passant par la gestion des inventaires et des immobilisations, la gestion des déplacements du personnel, des équipements informatiques et de la garantie d'opérationnalité des infrastructures (informatique et téléphonique), la documentation, et enfin l'engagement de l'APIJ dans une démarche de service public éco-responsable et de transition écologique.



© Moreau Husunoki Architectes

Sur l'année 2023, l'activité de la DIGET a été particulièrement soutenue, notamment pour accompagner l'intégration des nouveaux agents, mais aussi pour retravailler les espaces de travail.

Plus précisément, la DIGET a repris la gestion de l'intranet ainsi que nombre d'applications qui y résident telles que les bases marchés, bases courriers, etc., et travaillé au déploiement du nouvel intranet, outil structurant qui offrira plus de fonctionnalités et permettra un meilleur partage des connaissances acquises.

Le service informatique a par ailleurs assuré le doublement des capacités de stockage de données du Kremlin-Bicêtre et de Jabrun, l'installation de 5 serveurs dédiés au lieu d'un seul précédemment, la mise en place d'un nouveau système de visioconférence (solution Cisco WebEx), ainsi que la création d'un support de sensibilisation à la cybersécurité.

En matière de documentation, a été finalisée la mise en place du nouveau portail PMB du Centre de Documentation qui permet une accession en ligne des informations (prêt de livres et périodiques, dossiers documentaires, photothèque, panorama de presse). Par ailleurs, le catalogue numérique a été enrichi des nouvelles ressources documentaires (nouveaux abonnements de presse en ligne et de catalogues juridiques).

La DIGET pilote l'archivage avec une stratégie qui intègre, outre le respect des normes édictées en la matière, la numérisation des archives papier.

Compte tenu de l'évolution régulière et cyclique du plan de charge des agents, ainsi que des particularités de l'organisation opérationnelle, très agile, les logisticiens sont conduits à accompagner des déménagements internes nécessaires au regard de l'évolution du périmètre des équipes.



1970

demandes d'intervention dont **1525** demandes d'information sur l'activité informatique

2165

demandes de paiement pour des frais de déplacements

Le secrétariat général comprend enfin une direction stratégique qui accompagne la performance de l'établissement.

Palais judiciaire de Meaux



© Atelier du Pont Architectes CP



© Moreau Kusunoki Architectes

LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DE GESTION OPÉRATIONNELLE (DFCGO)

L'année 2023 a été marquée, dans la continuité de 2022, par la formation des agents sur le guide des procédures budgétaires et comptables. L'objectif est d'accompagner les nouveaux assistantes et assistants de projets dans leurs fonctions à l'APIJ et d'apporter des solutions face aux difficultés rencontrées par chacun des services au sein de la chaîne des dépenses afin de fluidifier et simplifier le processus tout en le sécurisant.

En ce sens, des réunions de suivi sont mises en place afin de faire évoluer les pratiques professionnelles, mais aussi de travailler collectivement à la réduction des délais de paiement. Ces réunions permettent de sensibiliser chaque acteur de la chaîne des paiements.

Ce travail a permis d'améliorer nettement les délais de paiement de l'Agence qui sont désormais en deçà de 30 jours, alors qu'ils étaient en 2021 de 80 jours. Ce résultat est une réussite collective.

Ces réunions seront poursuivies en 2024 afin non seulement de fiabiliser les données et les procédures, de simplifier, voire d'automatiser certaines tâches, d'en mutualiser, mais aussi de consolider le collectif de travail, très sollicité et en fort renouvellement.

Au regard de l'activité de l'Agence en constante progression et du nombre de chantiers qui vont rentrer dans une phase opérationnelle, le suivi budgétaire des opérations est renforcé et il a été proposé des modèles et des pratiques communes.

La DFCGO a mis en place un outil de suivi très détaillé des décalages de planning afin notamment de valoriser les raisons de ces derniers et d'en tirer des enseignements pour des actions à mener.

La DFCGO a par ailleurs travaillé sur une mise à jour conséquente des budgets d'opérations à la suite des Etats généraux de la Justice qui ont conduit à une augmentation projetée des effectifs du ministère et conséquemment à un réajustement des opérations en cours ou à venir.

Enfin, la DFCGO a poursuivi l'automatisation des outils de gestion et de traitement qui lui permet de simplifier le travail et de gagner en efficacité.

FOCUS SUR L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Fin décembre 2023, l'APIJ a publié un Index égalité professionnelle de 86 au titre de 2022. Il s'agit d'un score élevé reflétant la mixité de nos métiers ainsi que l'équité de notre politique salariale. Le critère des 10 plus hautes rémunérations reste cependant à améliorer, en apportant une vigilance toute particulière à la mixité des comités et conseils de direction. Cette mixité passe par la systématisation des appels à candidature en cas de poste vacant ainsi que l'encouragement des candidatures féminines. Ces actions ont déjà été engagées pour 2023 et se poursuivront sur 2024.

Autres actions marquantes portées par le secrétariat général

La croissance d'activité de l'Agence et de son plan de charge s'accompagne d'une augmentation des effectifs. L'année 2023 marque une étape importante en termes de nombre d'agents. L'APIJ en 2023, a vu une augmentation de son plafond d'emploi de + 19 ETP pour mener à bien le plan de charge actuel. La croissance de l'APIJ continuera en 2024, les objectifs 2027 fixés par le ministre et le gouvernement étant ambitieux et engageants pour l'APIJ, notamment dans le cadre du plan 15 000.

L'APIJ recrute, en particulier des chef(fe)s de projets et des assistant(e)s de projet, dans un contexte de marché de l'emploi très tendu. La qualité de vie au travail est un argument décisif qui doit lui permettre d'accroître son attractivité.

À la suite de l'inspection de l'Agence française anticorruption (AFA), l'APIJ a mis en place un plan d'action et un référent déontologue a été nommé début 2024. Il est de plus en plus régulièrement interrogé. A été nommé également un référent RGPD ou DPO, et un PRADA (référent CADA, pour répondre aux demandes et garantir la communication des documents administratifs).



© Moreau Kusunoki Architectes

Palais de justice de Toulon

L'APIJ renforce également la sécurité de son système d'information par le recrutement en cours d'un expert en cybersécurité qui travaillera en lien étroit avec le ministère de la Justice.

Le conseil d'administration a voté début 2023, à l'appui d'une cartographie étayée, un plan d'action pour renforcer le contrôle interne et la maîtrise des risques.

L'APIJ s'est engagée fin 2023 dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, et notamment sur l'axe Égalité.

118

LE COMPTE FINANCIER :
ANALYSE

114

LA GESTION
2023

113

LE RAPPORT
FINANCIER

L'année 2023 s'inscrit dans la poursuite d'une activité particulièrement soutenue au niveau des opérations et au sein de l'Agence plus globalement.

La gestion 2023

Le solde budgétaire de l'exercice 2023 est excédentaire de 1 265 675,59 €, contre un solde déficitaire de 635 309,01 € en 2022, et contre une prévision de déficit, en BR1, à hauteur de 222 384 €. En 2023, comme en 2019 et 2020, le solde budgétaire est en excédent, malgré des prévisions initiales en déficit.

Il convient cependant de prendre ces résultats avec prudence, car l'année 2023, comme l'année 2019, a été marquée par un fort turn-over qui handicape le fonctionnement de l'établissement et le bon déroulement des opérations, et une sous-consommation importante de la masse salariale (délais parfois importants entre les départs et les arrivées d'agents, vacance d'emploi et délai de recrutement), et en sus en 2023, une sous-consommation des dépenses de déplacement due à des charges à payer de 100 K€, reportées sur 2023, suite à des dysfonctionnements internes liés à l'absence de personnel.



© Groupe 6

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

L'activité intense de recrutement en 2023 n'a pas permis de combler tous les postes vacants à l'APIJ.

Toutefois, les recrutements nets ont été de près de 19 ETP (41 recrutements), et depuis le début de l'année 2024, des emplois ont été pourvus, quand, il est vrai, d'autres ont été déclarés vacants, à la suite de départs.

Concernant les apprentis (emplois hors plafond), la consommation est de 4 ETPT pour 5 ETPT (3 ETPT pour mémoire en 2022).

La masse salariale directement liée aux salaires (traitements, primes et indemnités, cotisations et taxes – y compris FIPHP, ARE) s'élève à 11 495 500 €, contre 10 435 951 € en 2022.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs :

- » un nombre d'agents pris en charge plus important,
- » la revalorisation du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} août 2023 (61 619 €),
- » la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (25 654 €),
- » l'augmentation de la prime collective (+ 38 474,12 €),
- » les évolutions salariales (+85 542 €, mais un montant en régression de 20 % par rapport à 2022) et des recrutements à des niveaux salariaux plus importants (93 215 €), compte tenu des tensions actuelles sur le marché de l'emploi.

L'APIJ continue à maîtriser ses dépenses de personnel, quand bien même 2023 a connu une hausse plus significative. Pour mémoire, la moyenne de la dépense par agent est de + 6,5 %, pour une inflation de 4,9 %.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

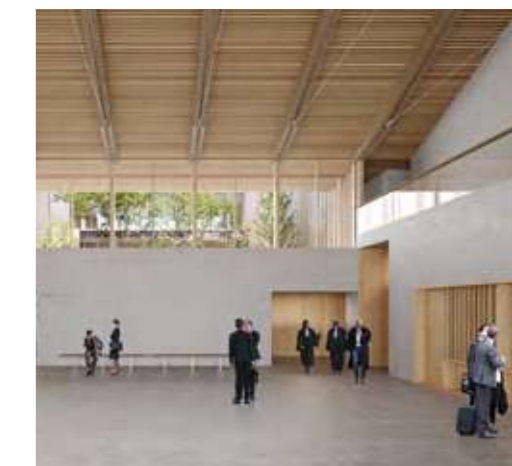
En CP (crédit de paiement), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 342 401 € contre 3 487 223,04 € en 2022, pour une prévision au budget rectificatif de 3 790 000 €, soit un écart d'exécution de 447 599 €, contre en 2022, une exécution à 92 % de l'enveloppe prévisionnelle.

Cette sous-consommation s'explique par des consommations moindres sur certains postes (charges locatives, prestations reprographiques, etc.), des charges reportées, et surtout par des charges à payer plus importantes qu'en 2022 et dont l'impact budgétaire sera pris en charge sur le budget 2024 (251 K€).

En AE, la consommation s'élève à 2 093 642 € contre 3 100 000 € en prévision au budget rectificatif, soit une consommation de 68 %, proche de celle de 2022, 69.7 % de l'enveloppe prévisionnelle.

L'arrivée d'une nouvelle équipe au secrétariat général fin 2023 a d'ores et déjà amené à un recadrage et un renforcement du pilotage des budgets qui sera renforcé tout au long de l'année pour viser une nette réduction des écarts entre le prévisionnel et le réalisé.

Il convient enfin de relever que les dépenses restent en augmentation par rapport à 2022, dues à des loyers (+5 %) et des charges en hausse, à l'augmentation sensible des frais de maintenance (+45 %), à l'augmentation du budget de formation, à la suite des nouveaux recrutements, et à la nécessaire adaptabilité à l'emploi aux spécificités métier de l'APIJ.



© BLP & Associés

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En CP, les dépenses d'investissement s'élèvent à 231 244 €, contre 446 500 € en prévision au budget rectificatif, soit une consommation de 52 %. Des dépenses n'ont pas été réalisées sur 2023 et ont dû être reportées sur 2024 : Intranet 150 K€ (non réalisé en totalité, restent 70 K€ à engager sur 2024), Numérisation des process 50 K€ (non réalisé), Véhicule électrique 30 K€ (non réalisé), Équipement visio salle du conseil 50 K€ (non réalisé).

En AE, la consommation s'élève à 432 411 €, soit une consommation de 97 %. Les principales dépenses engagées l'ont été pour l'acquisition de matériel informatique (50 PC pour 89 K€), l'achat de licences (21 K€), l'achat de serveurs supplémentaires (25 K€) et la conception de salles de réunion (20 K€).

AU GLOBAL, DES DÉPENSES EN HAUSSE, CONSÉCUTIVEMENT À L'ACTIVITÉ SOUTENUE

En CP, les dépenses s'élèvent à 16 114 660 € contre 17 576 500 € au budget rectificatif 2023, soit une consommation globale de 92 %, en régression par rapport à 2022.

En AE, les dépenses globales des trois enveloppes s'élèvent à 15 067 068 € contre 13 617 094,10 € en 2022. La hausse des dépenses est consécutive à la hausse de l'activité, et aux recrutements qui s'en sont suivis.



Cité judiciaire de Nancy

L'EXÉCUTION DES RECETTES

La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 16 523 616 € contre 13 958 776,00 € en 2022. Les autres recettes, 334 K€, correspondent à des recettes complémentaires dues au relogement de la cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif de Montreuil par le Conseil d'État à hauteur de 210 K€, à la réalisation du projet de cité judiciaire de Cayenne sur le site Rebard par le Conseil d'État à hauteur de 14 K€, à la réalisation de la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin en Guadeloupe par la préfecture de Guadeloupe à hauteur de 110 K€.

L'APIJ reste très largement dépendante, pour le financement de son fonctionnement, de la subvention pour charges de service public.

LES OPÉRATIONS EN COMPTE DE TIERS

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit pour le compte du ministère de la Justice. Ces opérations sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat, mais elles apparaissent dans le bilan. Elles impactent ainsi la trésorerie de l'établissement, et sont pilotées par ce biais.

Les mouvements des opérations pour compte de tiers concernent les mouvements relatifs à la consommation/réception des crédits de paiements. Ils n'ont pas tous un impact sur la trésorerie. En effet, les retenues de garantie, les libérations de retenue de garantie, les oppositions, etc. engendrent des écarts avec la trésorerie réelle.

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Programme 166	443413000 / 443411000 / 443417000 / 443411000	Protocole judiciaire et conventions JUD	48 880 653,95	51 217 907,34
Programme 107	443480000 / 443450000 / 443486000 / 443491000 / 443481000 / 443483000	Protocole pénitentiaire et conventions PEN	344 445 377,14	342 510 631,94
Programme 362 - Plan de relance		Opérations plan de relance	18 387 147,47	12 600 000,00
Programme 165 (Conseil d'État) Montreuil - CJ Cayenne	443490000 / 443417000	Convention d'assistance au Conseil d'État - TA de Montreuil / CJ Cayenne	11 672 325,13	15 950 000,00
Programme 182 (DPJJ - SLM et CEF Mayotte)	443492001	Saint-Laurent du Maroni	244 944,29	200 000,00
Programme 176 Ministère de l'intérieur	443 413 040	Convention Ile-de-la-cité	1 325 574,72	—
Programme 349 - FTAP InSERRA Arras	443480141	InSERRA Arras	4 187 901,13	5 700 000,00
Variation de mouvements impactants la trésorerie mais pas le solde de crédits de paiements (retenue de garantie, oppositions, etc.)			3 311 630,02	1 233 639,75
Total			432 455 553,85	429 412 179,03

(c1) et (c2) étant repris au tableau « équilibre financier »

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Le compte financier : analyse

LA SITUATION PATRIMONIALE

Compte de résultat					
CHARGES	Montants budget rectificatif 2023 - CA janvier 2023	Exécution 2023	PRODUITS	Montants budget rectificatif 2023 - CA janvier 2023	Exécution 2023
Personnel	13 340 000	11 495 500	Subventions de l'État	16 523 616	16 523 616
dont charges de pensions civiles*	872 245	778 228	Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 790 000	4 498 702	Autres subventions	334 000	334 000
Dotation aux amortissements et provisions	260 000	452 816			
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	50 000	140 839
Total des charges (1)	17 390 000	16 447 018	Total des produits (2)	16 907 616	16 998 455
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	551 437	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	482 384	0
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	17 390 000	16 998 455	Total équilibre du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	17 390 000	16 998 455

* il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS pensions

	Montants budget rectificatif 2023 CA janvier 2023	Exécution 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	- 482 384	551 437
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	260 000	452 816
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		52 189
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-222 384	952 063

L'évolution globale des produits sur la période est de 17 %.

Le niveau de ces charges progresse de plus de 4 % ce qui représente en valeur 149 K€, passant de 3 315 K€ à 3 464 K€. Cela étant, au regard du taux d'inflation, l'APIJ présente une situation maîtrisée de ce type de charges. Pour mémoire l'an passé, l'évolution observée avait subi une élévation de 2 %.

Les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés connaissent une forte progression passant de 134 K€ à 453 K€ au 31/12/2023. Cette variation trouve son explication d'une part dans le renouvellement d'une partie des immobilisations qui a généré des dotations sur amortissements complémentaires (+ 7 K€), d'autre part, dans l'ajustement des provisions sur les CET et l'ARE qui a nécessité des dotations complémentaires de 312 K€.

En conséquence, le résultat d'exploitation de l'APIJ est excédentaire en 2023 de 551 K€. Pour rappel, le résultat comptable a été déficitaire de 281 K€ en 2022 et de 630 K€ en 2021.



© Moreau Husumoki Architecte

Palais de
justice
de Toulon

LE BILAN

En 2023, le montant brut de l'actif immobilisé a progressé en brut de 231 K€, passant de 1 403 K€ au 31 décembre 2022 à 1 633 K€ au 31 décembre 2023.

Actif (en €)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/12/2023
Logiciels acquis	328 596 €	77 367 €		405 963,57 €
Avance versée	0 €	70 900 €	0	70 899,92 €
Immobilisations incorporelles	328 596 €	148 267 €	0	476 863,49 €
Installations générales et aménagement	1 456 €	0 €	0	1 455,60 €
Matériels acquis	11 336 €	1 025 €	0	12 361,11 €
Matériel de transport	68 176 €	0 €	0	68 176,28 €
Matériel informatique	678 176 €	81 551 €	0	759 727,67 €
Mobilier	314 368 €	0 €		314 368,10 €
Immobilisations corporelles	1 073 513 €	82 576 €	0	1 156 088,76 €
Titres de participations	486 €	0 €	0	486,00 €
Immobilisations financières	486 €	0 €	0	486,00 €
Actif immobilisé	1 402 595 €	230 843 €	0	1 633 438,25 €

Palais
de justice
de Toulon

© Moreau Kusunohi Architecte

LES AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements (DAP) de l'exercice se sont élevées à près de 141 K€ contre 134 K€ sur l'exercice précédent.

Les acquisitions nouvelles de logiciels et de matériel informatique expliquent la légère progression des dotations aux amortissements. De nombreux biens, acquis lors de l'installation de l'APIJ au Kremlin-Bicêtre, sont totalement amortis.

Les dotations aux amortissements des matériels informatiques et du mobilier mobilisent plus de 84 % du stock des dotations cette année. L'amortissement des logiciels complète le niveau des dotations aux amortissements.

Le taux de vétusté (montant cumulé des dotations aux amortissements sur actif immobilisé) est de plus de 78 %, avec respectivement un taux de 86 % pour le matériel informatique et de 78 % pour le mobilier. Ce taux est corrélé avec la politique de renouvellement des actifs mais aussi les durées d'amortissement de chaque catégorie de biens.

Amortissements (en €)	Amortissements cumulés au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Sorties	Amortissements cumulés au 31/12/2023
Logiciels acquis	289 565 €	21 774 €		311 338 €
Immobilisations incorporelles	289 565 €	21 774 €	0 €	311 338 €
Installations générales et aménagement	1 456 €	0 €		1 456 €
Matériels acquis	3 811 €	1 529 €		5 340 €
Matériel de transport	65 853 €	1 394 €		67 247 €
Matériel informatique	586 509 €	65 427 €	0 €	651 936 €
Mobilier	193 839 €	50 774 €		244 614 €
Immobilisations corporelles	851 468 €	119 125 €	0 €	970 593 €
Titre de participations	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
Total amortissements	1 141 033 €	140 899 €	0 €	1 281 931 €

Toutefois, même totalement amorti, un bien garde son usage. Pour autant et pour certaines catégories, l'APIJ engagera un renouvellement du matériel et mobilier.

LES CRÉANCES

Structurellement, les créances sont constituées en majorité par les opérations pour comptes de tiers et habituellement plus marginalement par les « créances sur les autres débiteurs ».

Le niveau des créances des opérations pour comptes de tiers a diminué au titre de l'exercice 2023 de 121 M€ passant de 1185 M€ à 1064 M€. Cette évolution s'explique par les éléments suivants : l'APIJ a mandaté des dépenses sur les opérations pour comptes de tiers à hauteur de 429 M€, soit un niveau légèrement supérieur à 2022 (427 M€). Parallèlement, certaines opérations ont été soldées (quitus) pour un volume financier plus conséquent qu'au cours de 2022. Ainsi, ce sont près de 555 M€ de quitus qui ont été comptabilisés en 2023 contre 6 M€.

Créances (en €)	31/12/2023		31/12/2022	
	Créances brutes	Opérations d'ordre	Créances nettes	Créances nettes
Créances sur les clients				
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Créances Ministère de la Justice	1 059 600 901	0	1 059 600 901	1 185 318 176
dont protocole Judiciaire	223 284 224	0	223 284 224	173 790 831
dont protocole Pénitentiaire	802 527 455	0	802 527 455	974 397 131
dont protocole (autres pénitentiaire)	33 789 222	0	33 789 222	37 130 214
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	1 059 600 901	0	1 059 600 901	1 185 318 176
Créances suite à titres de recette ou demandes de reversement sur budget fonctionnement	12 730	0	12 730	10 868
Créances suite à titres de recette ou demandes de reversement sur convention de mandat	4 525 023	0	4 525 023	171
Dépenses à régulariser sur convention de mandat	0		0	35
Créances sur les autres débiteurs	4 537 754	0	4 537 754	11 074
Charges constatées d'avances	89 380		89 380	74 266
Total autres créances	1 064 228 034	0	1 064 228 034	1 185 403 516

L'évolution par groupe de protocoles est la suivante :

» **Les créances du protocole judiciaire s'établissent à près de 242 M€** (montants nets) ; pour mémoire, elles s'élevaient à 174 M€ en 2022, 111 M€ en 2021 et 181 M€ en 2020. L'APIJ a dépensé plus de 66 M€ en 2023 sur ce protocole (+ 5%). Pour mémoire, le niveau des dépenses était de 66 M€ en 2022, 33 M€ en 2021 et 49 M€ en 2020. Dans le même temps, certaines opérations ont été soldées (quitus) pour un montant de 18 M€.

» **Concernant le protocole pénitentiaire, le niveau des créances augmente sensiblement pour se fixer à plus de 1 311 M€** (contre 974 M€ en 2022 ; 624 M€ en 2021 et 525 M€ en 2020). Les crédits consommés sur la période s'élèvent à plus de 338 M€ (contre 355 M€ en 2022 ; 204 M€ en 2021 et 112 M€ en 2020). Parallèlement, les quitus représentent 508 M€.

» **Le niveau des créances des autres conventions de mandat** (Conseil d'État – droits d'asile, ENAP Hébergements et CVM Saint-Laurent du Maroni) évolue comme suit : près de 62 M€ en 2023 contre plus de 37 M€ en 2022, près de 29 M€ en 2021 et plus de 6 M€ en 2020. Les dépenses en 2023 s'établissent à plus de 24 M€ (contre 8 M€ en 2022, 22 M€ en 2021 et 6 en 2020). Dans le même temps, le quitus de l'ENAP a été comptabilisé pour près de 28 M€. La décomposition du stock de créances restant se partage ainsi : 56 % Conseil d'État et les 44 % restants pour le CVM Saint-Laurent du Maroni.

S'agissant des dépenses de l'exercice réglées sur les conventions de mandat, elles sont payées dans le délai global de paiement moyen **de 26 jours au 31/12/2023** (versus 34 jours en 2022 et près de 80 jours en 2021). **En 2023, la poursuite de la réduction du délai global de paiement est objectivée** et devient un indicateur du COP. Cette action a abouti à réduire le montant des intérêts moratoires payés qui s'élèvent à 164 K€ en 2023 contre 334 K€ en 2022 et 929 K€ en 2021.

LA TRÉSORERIE

TRÉSORERIE	31/12/2023
Trésorerie sur Opérations	39 611 226
Trésorerie sur Budget APIJ	4 840 754
Total Trésorerie	44 451 979

Le niveau de la trésorerie au 31 décembre 2023 est comparable à celui de l'an passé. Il représente, pour les opérations, le reliquat de tous les programmes confondus mais pour lesquels il n'y a pas de fongibilité sur les crédits de paiement (CP). En outre, pour certains programmes, il peut exister un décalage entre le niveau des crédits de paiement reçus et celui du prévisionnel de paiements.

Pour le « pénitentiaire » ou « judiciaire », le solde de trésorerie est plus faible et la cohérence entre les crédits de paiement reçus et la programmation des dépenses plus forte. Ainsi, au 31/12/2023, le disponible en termes de CP sur le « pénitentiaire » n'aura pas permis le paiement des premières factures du mois de janvier 2024 et aura nécessité d'attendre le 23 janvier 2024 pour permettre d'honorer celles-ci.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de l'établissement, en le rapprochant de celui de fin 2022, le disponible progresse de 1,27 M€.

Deux facteurs peuvent expliquer cette évolution. D'une part, le recalibrage de la subvention pour charges de service public (13 958 K€ en 2022 contre 16 523 K€ en 2023) et la perception d'une subvention pour charges d'investissement de 445 K€ font progresser le disponible des CP.

Tribunal judiciaire
de Bobigny

© PCA Stream

D'autre part, le niveau de consommation des CP s'est également « tassé ». Ainsi, en le comparant à 2022 qui affichait un taux de consommation des CP (toutes enveloppes confondues) de 96 %, celui de 2023 connaît un recul de plus de 4 points, qui s'explique principalement par la sous-consommation de l'enveloppe de personnel (recrutement en cours d'année pour les nouveaux emplois créés, vacances d'emplois parfois de quelques mois entre les départs et les recrutements).

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Au 31 décembre 2023, le mouvement à la baisse des capitaux propres est stoppé. Ainsi, sur la période, le niveau est passé de 2 630 K€ fin 2022 à 3 575 K€. Pour mémoire, concernant les deux périodes précédentes, les niveaux avaient été les suivants : 2 965 K€ fin 2021 et 2 630 K€ fin 2022. Deux éléments concourent même à son élévation.

- » Le résultat de l'exercice est excédentaire de près de 551 K€ (contre des déficits successifs de 281 K€ en 2022 et de près de 630 K€ en 2021);
- » La perception de la subvention pour charges d'investissement (SCI) pour 446 K€ en 2023.

FOCUS SUR LE BUDGET DE L'APIJ

Solde budgétaire positif :	1 266 K€
Variation du FR :	+ 1168 K€
Variation du BFR :	- 99 K€
Variation trésorerie budget APIJ :	1 267 K€

Variations des capitaux propres (en €)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Nouveaux financements	Sortie financement totalement amorti	Reprise FEAR 2023	31/12/2023
Financement de l'actif par l'État	0			446 500			446 500
Financement de l'actif par des tiers	111 360					52 189	59 170
Réserves	4 136 335	0					4 136 335
Report à nouveau	-1 336 605	-280 793	0				-1 617 398
Résultat de l'exercice	-280 793	280 793	550 852				550 852
Total	2 630 296	0	550 852	446 500	0	52 189	3 575 459

Analyse de bilan de l'APIJ au vu des critères de la circulaire budgétaire

	SOLDE BUDGÉTAIRE > 0		SOLDE BUDGÉTAIRE < 0	
	VARIATION DE TRÉSORERIE > 0	VARIATION DE TRÉSORERIE < 0	VARIATION DE TRÉSORERIE > 0	VARIATION DE TRÉSORERIE < 0
Variation de Fonds de Roulement > 0	Variation du BFR < ou > à 0	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR > à 0
Variation De Fonds De Roulement < 0	Notamment si le BFR est structurellement négatif	Variation du BFR > à 0 Variation du BFR < à 0	Variation du BFR < à 0	Variation du BFR < ou > à 0

Situation APIJ au 31/12/2023
Au budget APIJ - hors opérations

Listes des sigles utilisés

AAFA

Agence française anticorruption

AFPA

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

ARS

Agence régionale de santé

ATIGIP

Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

BEPOS

Bâtiment à énergie positive

BET

Bureau d'études techniques

BR

Budget rectificatif

C1

Carbone 1

CA

Cour d'appel

CEF

Centre éducatif fermé

CFA

Courant faible

CFC

Centre de formation continue

CFO

Courant fort

CFS

Centre francilien de sécurité

CJD

Centre des jeunes détenus

CNDA

Cour nationale du droit d'asile

CODIR

Comité de direction

COP

Contrat d'objectifs et de performance

CP

Crédit de paiement

CP

Centre pénitentiaire

CPH

Conseil de prud'hommes

CVC

Chauffage, ventilation et climatisation

DAAF

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DAC

Direction des Affaires Culturelles

DAP

Direction de l'administration pénitentiaire

DEAL

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEETS

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DPJJ

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

DPP

Direction de la programmation et de la prospective

DQC

Direction de la qualité de la construction

DSJ

Direction des services judiciaires

ENAP

École nationale d'administration pénitentiaire

ENR

Énergies renouvelables

ETPT

Équivalent temps plein travaillé

GPA

Garantie de parfait achèvement

HQE

Haute qualité environnementale

IDC

Île de la Cité

IMOA

Institut de la maîtrise d'ouvrage

INRAP

Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives

JIRS

Juridictions interrégionales spécialisées

MDM

Mobile device management

MOE

Maîtrise d'œuvre

MPPG

Marché public global de performance

OFII

Office Français de l'Immigration et Intégration

OFPRA

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OM

Outre-mer

OPR

Opérations préalables à la réception

PAF

Police aux frontières

PEP

Porte d'entrée principale

PMOA

Protocole de maîtrise d'ouvrage

PPVE

Participation du Public par Voie Électronique

SAS

Structure d'accompagnement vers la sortie

SD

Schéma directeur

SFU

Service foncier et urbanisme

SIGET

Service d'information et de gestion de l'environnement de travail

SMPR

Service médical psychiatrique régional

SPIP

Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire

TA

Tribunal administratif

TC

Tribunal de commerce

TJ

Tribunal judiciaire

UCSA

Unité de consultation des soins ambulatoires

VRD

Voirie et réseaux divers

Directeur de la publication : David Barjon

Document édité par : Marion Moraes, mission communication

Crédit photographique de la couverture

(future cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni) :

Architecture Studio

Conception-réalisation : studio-ogham.com

Impression : Imprimerie Delort – Papier : x – Août 2024



www.apij.justice.fr

Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : +33 (0)1 88 28 88 00

